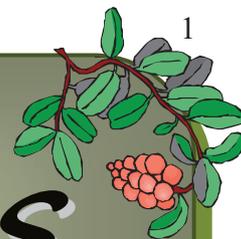
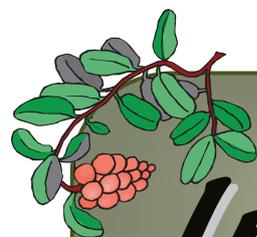


Domblans

2009



Informations Municipales – N° 29



Inform@tions Municipales

❁ Le présent bulletin a été réalisé avec les moyens communaux (mise en page, photocopie, reliure, agrafage), à l'exception de la couverture (imprimerie Mourier, Lons). Il a été tiré à 490 exemplaires. Merci à nos secrétaires de mairie, qui ont assuré la saisie informatique d'une partie des articles.

❁ **En couverture 1 :**

Montage avec la Passerelle, le pont sur la Seille, la charrette fleurie (Photos 2009)

❁ **En couverture 4 :**

Mosaïque de vues de Domblans (2009)

N.R



Monsieur le Maire

**Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

**Les animateurs de nos
Associations**

vous souhaitent une

Bonne Année 2010



Janvier 2010

tiré à 490 exemplaires

n° 29

1 - Le mot du Maire

pages 2 et 3

2 - Travail des Commissions

pages 4 à 19

3 - Activités de la C.C.C.H.S.

pages 20 à 28

4 - La vie associative

pages 29 à 44

5 - Dans nos archives

- Délibérations du Conseil
 - Waldelenus de Besançon
 - Les troubles en Comté au début du XVI^{ème} siècle
- pages 45 à 62

6 - Etat civil 2009

page 63 et 64

7 - Flash infos

page 65 et 66

Le Mot du Maire

Participation (modeste) de la Commune au plan de relance de l'économie :

Au début de 2009, l'État a proposé aux Communes de participer à un « plan de relance » destiné à lutter contre les effets de la crise économique.

La Commune de Domblans, comme beaucoup d'autres dans le Département du Jura, a signé avec Madame la Préfète une convention par laquelle elle s'engageait à mener une politique d'investissement soutenue. Les clauses de cette convention étaient sensiblement les suivantes : sous réserve d'investir en 2009 davantage que la moyenne constatée dans la comptabilité communale lors des 5 années antérieures, la commune bénéficierait d'un remboursement de TVA par l'État ramené de 2 ans à 1 an.

Cet engagement a été respecté. Pour autant, la Commune n'a pas « vécu au dessus de ses moyens », et elle a clôturé l'exercice 2009 avec un budget équilibré, sans avoir eu recours à l'emprunt. Elle a même réduit le volume de sa dette de un tiers par rapport à 2008 et de moitié par rapport à 2007.

Cette réduction de la dette génère une diminution des dépenses en intérêts financiers. Celle-ci, ajoutée au remboursement anticipé de la TVA, est bien nécessaire pour faire face aux charges croissantes qui incombent aux communes tout en conservant une fiscalité locale raisonnable. L'équilibre du budget 2010 devrait être atteint.

Au delà de 2010, la maîtrise de la fiscalité dépendra des effets de la réforme des collectivités territoriales, du système de péréquation que mettra en place le législateur, des compensations à la suppression de la taxe professionnelle, et du volume des charges transférées aux Communes.

A ce jour, les perspectives d'élaboration du budget de 2011 sont loin d'être claires, en raison des incertitudes qui pèsent sur certains paramètres importants.

Environnement, handicap... et finances communales :

Les médias communiquent abondamment sur le développement durable, la loi sur l'eau, le Grenelle de l'environnement (I et II), le réchauffement climatique, la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, la déforestation, l'épuisement des réserves d'énergies fossiles, les espèces animales et végétales menacées, l'urgence de recourir à des énergies renouvelables.

Si cette surinformation génère parfois quelques confusions dans les esprits, il n'en est pas moins évident que de profonds changements sont en train de s'opérer dans les mentalités, et qu'une prise de conscience collective de la nécessité de modifier certains de nos comportements se fait jour.

Depuis quelques années, les communes, et par conséquent Domblans, sont astreintes à prendre des mesures, sans doute nécessaires, mais très coûteuses, pour respecter diverses lois qui ont comme principal inconvénient de s'appliquer presque simultanément.

Je vous propose d'en voir les effets sur notre commune :

« Loi sur l'eau » :

Elle s'applique à toute l'Europe, avec quelques variantes d'un pays à l'autre. A Domblans, les conséquences les plus visibles sont :

- la création d'une station d'épuration neuve, sous l'égide d'un syndicat intercommunal, le SIARD, présidé par M. FRACHON
- la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement, consistant pour l'essentiel à dédoubler, là où ils étaient unitaires, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les réseaux d'eaux usées. Ces travaux sont à la charge de la Commune lorsqu'ils sont réalisés sur le domaine public et à la charge des administrés pour la part située sur leur propriété privée. Ils sont suivis par MM. FRACHON et DUTRUEL.

« Loi handicap » :

Elle s'applique nationalement.

Elle consiste, avant le 31/12/2015, à rendre aisément accessibles aux handicapés (moteurs, visuels, etc...), sans danger pour eux :

- les circulations piétonnes (trottoirs, chemins, passages protégés, etc...). Les aménagements à mettre en place ont été analysés par MM. FRACHON et COURTOUT (phase de diagnostic)
- les bâtiments publics (mairie, école, salle des fêtes, église, atelier municipal, CLSH, agence postale, etc...). Le pré-diagnostic a été établi par MM. BERTHET et BOUDIER.

« Loi sur le développement durable » (Grenelle I et II) :

Ces lois s'appliquent à l'ensemble du territoire national.

La loi Grenelle II n'est pas encore définitive, devant être soumise à nouveau à la Chambre des Députés (après examen et amendement par le Sénat). Ses dispositions devraient être réparties en six grands domaines de mesures. (Bâtiment et Urbanisme / Transports / Énergie et Climat / Énergies renouvelables / Biodiversité / Risques, Santé, Déchets). Ces six domaines concernent avec plus ou moins d'acuité une commune rurale. Il serait trop long de vouloir dresser une liste exhaustive des applications à prévoir à Domblans, mais on peut déjà citer sans grand risque d'erreur :

- bâtiments publics : réalisation d'un diagnostic de performance énergétique pour chacun d'entre eux. À l'issue de ce diagnostic, réalisation des travaux d'économie d'énergie apparus nécessaires (avant 2020)
- constructions privées : les constructions de la tranche n° 2 du lotissement Les Bauges devront être en conformité avec la réglementation thermique 2012 (« habitations à basse consommation »). Ces constructions seront, en outre, toutes dotées d'une citerne enterrée de récupération des eaux pluviales. La superficie des espaces imperméabilisés du lotissement sera réduite au minimum nécessaire
- urbanisme : mise en conformité du PLU de Domblans avec les objectifs d'économie d'espace fixés par le SCOT du Bassin Lédonien (réduction de la dimension des parcelles dans les lotissements, limitation du développement urbain sur des terres agricoles...)
- énergies renouvelables : la Commune a sollicité par l'intermédiaire de la Communauté de Communes une subvention EDAT pour la mise en place d'une chaufferie bois destinée à alimenter la Mairie, la Poste et son appartement, l'École et ses appartements, et peut-être le Restaurant scolaire (les chaudières actuelles – au fuel – de la Mairie et de l'École sont anciennes et leur longévité sujette à caution)
- biodiversité : un programme de création de corridors écologiques reliant les massifs forestiers communaux entre eux et à la rivière sera mis en place sur le territoire communal. D'anciennes « zones humides » seront réhabilitées là où cela sera possible et conseillé par l'administration
- pollution lumineuse : elle est d'ores et déjà faible à Domblans, ainsi que l'a mis en évidence le diagnostic réalisé au printemps 2009 par un ingénieur spécialisé du SIDEC. Quelques améliorations pourront toutefois être apportées au réseau d'éclairage public

Chacun peut imaginer que la mise en œuvre de ces mesures pèsera sur les finances communales, et représentera, notamment pour MM. BERTHET et FRACHON, une importante charge de travail.

Suppression programmée de deux points noirs paysagers :

Soucieux d'embellir la Commune, le Conseil Municipal souhaite supprimer, au cœur du village, deux « points noirs » visuels. Une solution est en voie d'être trouvée pour l'un d'eux. Pour l'autre, la municipalité se trouve confrontée, depuis une douzaine d'années, à de grosses difficultés.

Le premier de ces points noirs se situe à l'angle de la rue du Gué Faroux et de la rue de Bréry. Malgré les louables efforts de Madame TOSI pour fleurir une petite parcelle lui appartenant, cette partie du bourg présente un aspect assez inesthétique. Elle est occupée par un terrain vague enherbé (que la Commune a pu acquérir en cette fin de 2009), par 4 « mauvais » garages (communaux), et par un bâtiment à vocation artisanale d'une architecture inélégante (communal lui aussi).

Si la Commune parvient à acquérir (ou à échanger) les 3 petites parcelles dont elle n'est à ce jour pas propriétaire, elle pourra confier le réaménagement de ce secteur, d'une superficie d'environ 10 ares, à un bureau d'architecture paysagère (comme elle l'a fait naguère pour l'aménagement de la place Sailland).

Le second point noir est constitué de la maisonnette du garde-barrière et de ses abords, dont le propriétaire est RFF (Réseau Ferré de France, « succursale » de la SNCF).

En 2009, la Commune a pu obtenir, après des années de palabres stériles, la démolition de la construction en planches qui menaçait ruine (au Nord de la maisonnette).

Pour le reste (maisonnette et terrain adjacent au chemin du Gros Tilleul), RFF en exige un prix prohibitif, conforté dans sa position par une estimation irréaliste du Service des Domaines.

La suppression de cette « verue » (parfois squattée) au beau milieu du village n'est sans doute pas pour demain.

Sa pérennisation, dans son état actuel de non entretien, n'ajoute rien à l'image de marque de la SNCF.

Voilà, brossées à grands traits, quelques-unes des préoccupations quotidiennes de la municipalité.

Le Maire, les Adjoints, le Conseil et le personnel municipal souhaitent à toutes et à tous une agréable lecture du présent bulletin n° 29, et surtout une bonne année 2010.

René GUILLAUME



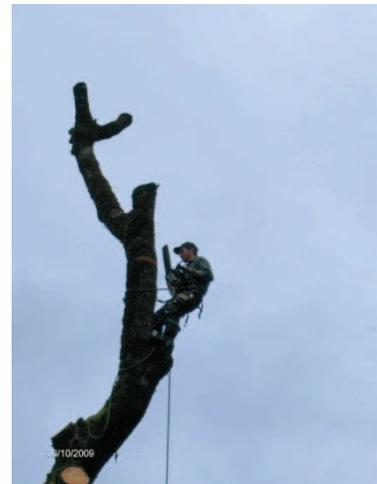
Cadre de Vie

La mort du grand frêne

Le grand frêne situé près du lavoir manifestait de plus en plus des signes de fragilité. Plus que centenaire, ce bel arbre majestueux par le volume de sa ramure, ombrageait le lavoir que de nombreuses lavandières fréquentaient encore il y a cinquante ou soixante ans.

Martyrisé au niveau de ses racines par le passage en souterrain de câbles électriques, agressé par des champignons qui le parasitaient et ruinaient sa santé, en plus de son grand âge, sa vigueur faiblissait chaque année. De nombreuses branches se desséchaient et en tombant au sol, risquaient de provoquer des accidents.

C'est alors que prévoyant un danger, lors d'une tempête, le Conseil Municipal décida de le faire abattre. L'entreprise <<SARL-ARBO PAYSAGE>> fut choisie, et avec toute l'adresse et le savoir-faire de professionnels, celle-ci pratiqua à son abattage. Au sol, le volume de bois de grande qualité calorifique chauffera une famille tout un hiver.



La disparition d'un arbre centenaire dans un village est un fait mémorable. Présent à chacun de nos passages, il faisait partie de notre environnement et de notre paysage.

L'adjoint, Louis Berthet

Embellissement- fleurissement de la commune

Nettoyage de printemps

N'ayant plus d'école le samedi, suite à la réforme scolaire, et pour conserver un aspect pédagogique à cette action, le nettoyage de printemps s'est déroulé le vendredi 10 avril 2009. C'est donc 45 enfants du groupe scolaire, encadrés par leurs professeurs, des parents d'élèves et des adultes bénévoles qui ont participé à cette opération.

12 équipes ont été constituées et ont ramassé 190 kilos de déchets de toute nature d'où la nécessité de renouveler ce nettoyage tous les ans.

Merci à toutes les personnes qui ont pu se rendre disponibles ce jour là.

Rendez-vous au printemps 2010.

Aménagement et fleurissement de notre village

Cette année, la commission a décidé, avec l'accord du conseil municipal, d'améliorer l'entrée gauche de Domblans, côté Voiteur, appelée talus rue des Enchâtres.

Depuis des années ce talus est envahi d'épines noires, de ronces, de détritux et même de cabanes en bois.

Ce talus a été débroussaillé par nos employés municipaux mais un apport de terre était nécessaire pour pouvoir planter les 83 cotonéasters rampants et les 17 cornouillers. Ceux-ci ont été installés sur 200 m² de toile de paillage. Maintenant, place à la nature pour une bonne reprise de ces végétaux.

La jachère fleurie s'est reconstituée tout naturellement grâce aux graines de la semence 2008. Il faut avouer qu'il y avait moins de variétés de fleurs. En 2010 donc, nous prévoyons une réfection totale de cet espace si nous arrivons à trouver une petite charrue pour préparer ce petit terrain.

Plus de 900 plants ont orné les parterres et les jardinières de notre commune, très gros travail de printemps pour la mise en place mais aussi très gros travail pour les conserver durant tout l'été. Malheureusement quelques personnes, non respectueuses, nous ont dérobé plusieurs fois des plants et nous avons dû les remplacer.

La commission départementale des villages fleuris est passée le vendredi 17 juillet 2009 et nous a décerné le douzième prix sur les 43 communes inscrites dans notre catégorie (commune de 300 à 1000 habitants).

Le sol, sous le tourniquet, commençait à se creuser sérieusement. Pour pallier ce problème, des dalles en caoutchouc ont été disposées. Cela permet aussi d'amortir les éventuelles chutes mais surtout de moins salir chaussures et vêtements.

Illuminations et venue du Père-Noël

Par tradition, chaque année à l'approche des fêtes, la place SAILLAND se pare de multiples décorations, qui permettent au Père Noël de nous rendre visite dans un lieu chaleureux, pour la joie des enfants et le plaisir des parents.

Pour ce faire, les rubans lumineux habillent les arbres de multiples scintillements aussitôt la nuit tombée. Mais si les nuits sont longues à cette période de l'année où chaque ampoule semble narguer la pénombre, il n'en est pas de même le jour. C'est alors que les suspensions en papier brillant prennent le relais et apportent leurs reflets et leurs couleurs : argentée ou rose. Une ambiance chaleureuse.

Ces décorations ne pourraient se réaliser sans un élan de volontariat spontané des personnes motivées par la décoration de

leur village. Les différentes sections du FOYER RURAL, aussi bien que des personnes indépendantes ont répondu présent pour venir confectionner ces nombreuses suspensions, en appui aux conseillers municipaux.

Dans une ambiance aussi agréable que sympathique, près de quarante personnes ont participé à l'un ou l'autre des ateliers de préparation ou de montage de cette réalisation qui profite à tous.



Que chaque personne en soit chaleureusement remerciée.

7 sapins dont 6 illuminés ont été dressés à plusieurs endroits de notre commune. La commune fait appel à une entreprise extérieure, équipée d'une nacelle, pour installer les traversées de route et les guirlandes dans les arbres.

Le 18 décembre, plein de petits yeux scintillaient, bien plus que les guirlandes, à la vue de l'arrivée du Père Noël. Tout le monde l'attendait, petits et grands, et il a été accueilli très chaleureusement. Sa hotte débordait de clémentines et de papillotes. Pour nous surprendre, il est venu, cette année, distribuer ses présents avec une belle neige poudreuse.

Soirée très conviviale, autour d'un bon vin chaud, servi et préparé par le comité des fêtes.

L'adjoint : Louis BERTHET
Le rapporteur : Christian GAUDEY

MATERIEL COMMUNAL

L'acquisition d'une faucheuse d'accotement et le remplacement d'une tondeuse ont été inscrits au budget. Plusieurs fournisseurs ont été mis en concurrence et plusieurs réunions, avec leurs représentants, ont été organisées avant de faire le choix. Concernant la faucheuse d'accotement, la commission a été un peu indécise sur la longueur de coupe. Une délégation s'est même rendue dans des communes voisines, afin de voir ce matériel en pleine action. Compte tenu de la diversité de nos chemins, la commission s'est décidée pour une longueur de coupe de 160 cm.

Ce matériel de marque FERRI a été acheté aux Ets JARDIVAL pour un montant HT de 10 260.00 € subventionné par L'A.D.C.J. (Aide Directe aux Communes Jurassiennes) pour un montant de 4 104.00 €.

La tondeuse, à remplacer, n'était pas très vieille mais trop lourde et peu maniable pour les travaux que nous lui demandions. Par geste commercial, les Ets JARDIVAL nous l'ont remplacée par une tondeuse plus adaptée à nos différents travaux.

*L'adjoint : Louis BERTHET
Le rapporteur : Christian GAUDEY*

ENVIRONNEMENT

BAC BLEU, BAC GRIS OU DECHETTERIE

Le 20 juillet 2009, une ambassadrice du tri, envoyée par le S.I.C.T.O.M de la zone de LONS-LE-SAUNIER, a effectué un contrôle de la qualité du tri dans les bacs bleus de notre commune.

Ce jour là, les 263 bacs de notre commune étaient remplis, en moyenne, à 83 % de leur capacité et la qualité du tri était de 78 %.

Sur ces 78 %, 4 types de bacs ont été rencontrés soit:

- 8 % de très bons bacs,
- 57 % de bons bacs,
- 31 % de bacs moyens,
- 4 % de mauvais bacs.

Très bons bacs = aucune erreur

Bons bacs = présence de pots de yaourt, barquettes polystyrène, petits déchets en grande quantité...

Bacs moyens = présence de recyclables en sacs, bricolage, textile, vaisselle...

Mauvais bacs = présence d'ordures ménagères, toxique, verre, déchets verts...

88 bacs bleus sur les 263 comportaient des erreurs de tri alors je vous rappelle que :

- **les plastiques non recyclables (pots de yaourt, de crème, barquettes en plastique ou polystyrène), les lingettes, l'essuie-tout, le marc de café, les couches, les cartons de pizzas, les ordures ménagères, vont dans les bacs gris,**
- **le bois, le fer, le polystyrène, les paniers en osier, le textile, les déchets verts, la terre, les chaussures, les gros cartons, les casseroles, les rétroviseurs de voiture, les jouets, le carrelage, vont en déchetterie,**
- **le verre dans les conteneurs à verre (mais pas déposé à côté),**
- **et pour les médicaments retour chez le pharmacien.**

Pour vous aider à trier vos déchets, utilisez la fiche «où va quoi ?» qui vous a été distribuée avec le bulletin municipal et si, malgré cela, vous avez encore des doutes sur la destination de votre déchet, il vaut mieux les mettre dans le bac gris plutôt que de souiller le bac bleu.

J'espère que ces petits conseils vont vous aider à trier encore mieux et que le pourcentage des bacs moyens va diminuer en faveur des bons bacs et pourquoi pas des très bons bacs. Merci beaucoup pour tous les efforts que vous faites pour sauver notre planète.

Votre délégué communal au SICTOM, Christian GAUDEY



Vie Associative, social jeunesse, social 3^{ème} âge

Conformément aux années précédentes, le calendrier 2010 des manifestations et de réservation de la Salle des Fêtes (priorité donnée aux associations de Domblans), a été élaboré en présence des présidents intéressés et des membres de la commission communale.

Dates à retenir pour vos éventuels divertissements :

Samedi 30 Janvier	Souper dansant	U.S.C.S. (football)
Samedi 13 Février	Loto	Amicale des Pompiers
Samedi 20 Février	Souper dansant	Comité des Fêtes
Samedi 6 Mars	Bourse aux vélos	U.S.C.S.
Samedi 6 Mars	Concert	Société de Musique de Voiteur
Samedi 20 Mars	Moules-frites	Coopérative scolaire
Samedi 8 Mai	Loto	Comité des Fêtes
Lundi 24 Mai	Tournoi Jeunes	U.S.C.S.
Dimanche 6 Juin	Méchoui	Amicale des Pompiers
Samedi 19 Juin	Fête du Judo	A.M.C.S (Judo)
Dimanche 27 Juin	Puces / vide-grenier	Comité des Fêtes
Samedi 3 Juillet	Fête foraine / Retraite flambeaux	Comité des Fêtes
Dimanche 4 Juillet	Fête foraine	Comité des Fêtes
Mercredi 14 Juillet	Concours de pétanque	P.C.H.S. (pétanque)
Mercredi 14 Juillet	Feu d'artifice/Repas champêtre	Amicale des Pompiers
Samedi 14 Août	Concours pétanque	P.C.H.S.
Dimanche 15 Août	Concours pétanque	P.C.H.S.
Samedi 28 Août	Cochon grillé	Comité des Fêtes
Dimanche 10 Octobre	loto	U.S.C.S.
Jeudi 11 Novembre	Repas des Anciens	Commune Domblans
Samedi 13 Novembre	Soirée Domblanaise	Coopérative scolaire
Vendredi 19 Novembre	Soirée cochonaille-Beaujolais	Comité des Fêtes
Samedi 20 Novembre	Concert Ste Cécile	Société de Musique de Voiteur
Samedi 20 Novembre	Loto	Comité des Fêtes
Samedi 27 Novembre	Repas	« Les Blés Noirs »
Dimanche 5 Décembre	Expo-Vente	« Les Vendredis créatifs » Foyer Rural
Dimanche 11 Décembre	Soirée	A.M.C.S (Judo)

Toutes modifications susceptibles de bouleverser ce calendrier vous seront communiquées en temps et en heure par voie de presse ou affichage communal.

Liste des Associations 2008-2009

<i>Association</i>	<i>Présidence</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Téléphone</i>
Anciens Combattants Anciens Combattants AFN	M. HEDIN Michel M. SAMPERS André	Célébrations Armistices, Anniversaire Devoir de Mémoire	03 84 85 22 69 03 84 85 20 18
Amicale des Sapeurs Pompier	M ^{me} DUBOZ Christine	Cérémonie du 14 Juillet, Méchoui annuel, Loto	03 84 44 62 69
Société de Chasse	M. RECOUVREUX Pascal	Pratique de la Chasse	03 84 85 27 51
"Au Vent du Cuard"	M. de BROISSIA Patrice	Sauvegarde de l'environnement	03 84 85 24 26
Arts Martiaux des Coteaux de Seille	M. GLENADEL Stéphane	Pratique du Judo, entre autres	06 78 34 09 52
Club aquariophile jurassien	M. PERNOT Pascal	Puces (15 Août), bourse d'échange en Octobre	03 84 44 65 18
Club du temps libre "Les Amis"	M ^{me} GUILLAUME Annick	Après-midi jeux (chaque mardi), Expo-Vente (1 ^{er} Mars), voyage	03 84 85 24 66
Comité des Fêtes	M. DUCRET Roger	Animation de Domblans, choucroute dansante, puces, fête foraine, concours de cartes, réveillon	03 84 44 64 07
Coopérative scolaire	M ^{me} VILLERET Nadine	Manifestation au profit d'activités extrascolaires pour enfants	03 84 44 62 48
Foyer Rural	M ^{me} GUILLAUME Annick	Travaux manuels l'après- midi et le soir de chaque vendredi, danse de salon, gymnastique, cirque	03 84 85 24 66
Les Blés Noirs	M. BELLAT Michel	Association du quartier "La Sarazine"	03 84 44 66 00
Pétanque des Coteaux de Seille	M. OLIVIER Richard	Pratique de la pétanque, concours (juillet), challenge	06 77 14 07 31
Société de musique de Voiteur	M. ROY Gil	Pratique de la musique, concert	03 84 44 64 89
Union Sportive des Coteaux de Seille	M. BAUDRY Jacques	Pratique du football, duathlon, bourse aux vélos, loto	03 84 44 66 63
3 CHS	M. PETITJEAN Gérard	Pratique de la course à pied	03 84 44 66 39



*Repas des
personnes
de plus
de 70 ans
du
11/11/09*





Patrimoine naturel

Gestion de nos forêts et affouage

Cette année 2009 était importante pour les plantations de chênes prévues dans la parcelle N°20 sous la responsabilité de L'O.N.F.

Ces travaux ont été exécutés dans de bonnes conditions, par contre avec une année sèche comme nous venons de subir, il y aura certainement pas mal de manques au printemps. Affaire à suivre.

Autres travaux prévus dans l'hiver, l'aménagement d'une place de dépôt et de chargement pour les grumiers qui chargeront les résineux qui seront coupés pour éclaircies dans les parcelles N°21-22 et 23. Pour cette place de dépôt, nous passons une convention avec l'agriculteur qui nous laisse disposer d'une superficie de 10 ares environ.

Gestion niveau financier :

Recettes

Ventes de futaies	11510 €
Ventes de sapins de Noël	588 €
Affouages	1376 €

Dépenses

Investissement	10160 €
Exploitation	2400 €
Achat plants	455 €

A noter l'investissement important prévu suite à la coupe blanche de la parcelle 20 (voir plus haut)

Cet hiver 2009-2010, l'affouage a lieu dans la parcelle N°11 à l'ouest de la ferme de Bois-Vernois. Cette coupe a une surface assez grande (9ha) et le conseil municipal avec l'aide des membres de la commission a évalué et marqué chaque arbre repéré auparavant par l'O.N.F. Merci à tous pour cette journée physique terminée par la traditionnelle choucroute à la cabane de chasse prêtée gracieusement par l'association, merci à eux également.

La Seille

Depuis 1963, DOMBLANS adhère au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille (S.I.B.S.). Son rôle a pour but :

D'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau (lits mineurs et lits majeurs), en cohérence avec les préconisations du comité de bassin Rhône Méditerranée.

De réaliser ou promouvoir des programmes de gestion de l'espace, ayant une incidence sur le bassin versant.

De réaliser ou faire réaliser les études nécessaires aux actions envisagées ci dessus.

De coordonner les actions ayant un impact direct ou indirect sur la ressource en eau et accompagner les maîtres d'ouvrages dans la conduite de leurs projets.

Voilà donc les principales compétences de ce syndicat présidé depuis l'an dernier par Monsieur Jean-Pierre Médigue de Bréry.

Il regroupe actuellement vingt communes, de Voiteur à la limite de la Saône-et-Loire. Deux nouvelles communes : Frontenay et Ladoye S/Seille demandent à adhérer.

Chaque commune délègue deux titulaires pour siéger à ces réunions, François Minet était avec moi et n'a manqué aucune réunion, malgré ses problèmes d'horaire de travail – merci François -.

L'adjoint responsable, Michel Roussot



Social, Enfance, Culture

Effectifs de rentrée 2009 :

Le jeudi 3 septembre 2009 au matin, 125 élèves étaient présents.

2. Répartitions dans les différentes classes :

M^{me} Aude DE PASQUALIN accueille **25** élèves : 14 enfants de 3 ans en Petite Section
11 enfants de 4 ans en Moyenne Section

M^{me} Anouk CHEVROT accueille **22** élèves : 12 enfants de 5 ans en Grande Section
10 enfants de 7 ans en CE1

M^{me} Nadine VILLERET, directrice, accueille **23** élèves : 13 enfants de 6 ans en CP
10 enfants de 7 ans en CE1

M^{me} Agnès FONTANA accueille **27** élèves : 15 enfants de 8 ans en CE2
12 enfants de 9 ans en CM1

M. Alain ANCEAU accueille **28** élèves : 9 enfants en CM1
19 enfants en CM2

L'équipe pédagogique est complétée par :

M^{me} Angéline Mathez qui assure la décharge de la directrice M^{me} Villeret le lundi

M^{mes} Karine Chaloyard et Colette Coutenot : ATSEM

M^{me} Christel Thévenard : Employée de Vie Scolaire depuis le 17 novembre 2009.

5. Prévisions d'effectifs :

Pour la rentrée 2010, 122 élèves sont prévus.

6. Elections des parents :

Les parents avaient la possibilité de voter, soit par correspondance, soit directement au bureau de vote installé à l'école, le vendredi 16 octobre 2009.

Sur 163 inscrits, il y a eu 72 votants (soit 44,17 %) dont 69 suffrages exprimés.

Les dix parents élus sont : M^{mes} Burgeod, Crochet, Méchighel, Pascal, Recouvreux, Vincent, Vuillermot, Waeber, MM. Beaufils, Gouyon.

7. Organisation de la semaine :

L'organisation de la semaine est identique à celle de l'année dernière sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Comme l'an passé, certains enfants bénéficient d'une aide personnalisée d'une demi-heure de soutien chaque jour de 12h50 à 13h20.

8. Entretien du linge :

Un lave-linge a été acheté pour permettre l'entretien du linge de l'école et du restaurant scolaire.

9. Informatique :

L'école de Domblans a été retenue, dans le cadre de la relance économique gouvernementale, pour l'opération « Ecoles Numériques Rurales » lancée par le ministère de l'Education Nationale. Il s'agit de doter les écoles rurales d'un équipement informatique performant composé d'un tableau interactif, de 8 ordinateurs portables élèves 15,4", d'un ordinateur portable enseignant 15,4", d'un chariot avec câblage et parasurtenseur, d'un logiciel de supervision pédagogique de classe, d'une imprimante laser couleur.

A cela s'ajoutent la mise en réseau et la connexion à Internet, l'achat d'un antivirus.

Le projet soumis à subvention s'élève à 13 733,38 € TTC, la subvention étant de 10 764 € TTC.

Il reste à la charge de la commune 2 969,36 €. Au budget 2009, il avait été prévu la somme de 2 450 €. Le dépassement sera de 519,36 €.



Urbanisme, gestion immobilier

Grenelle de l'environnement... Développement durable... accessibilité Handicapés.....

Ces mots sont de plus en plus souvent présents dans l'actualité. Pour la majorité d'entre nous, ils n'évoquent guère plus que les économies d'énergie, la taxe carbone, un débat politique ou une idéologie à la mode.

Pour M. le Maire et pour nous, élus municipaux, ces mots sont associés à des lois que nous devons mettre en application à plus ou moins long terme.

Une loi de 2005 demande à l'ensemble des collectivités de rendre accessible aux handicapés les bâtiments classés comme Etablissement Recevant du Public (ERP), ainsi que la voirie desservant les lieux publics. Pour cela, un échéancier a été établi pour réaliser les travaux d'ici 2015. Auparavant, les collectivités doivent faire établir un diagnostic des aménagements à réaliser. La commune de Domblans est en train de faire réaliser cet audit, pour évaluer les travaux et les programmer dans les années à venir. Il faut savoir que depuis 2008, l'ensemble de travaux nécessitant un permis de construire est soumis à ces aménagements. Notre commune doit prendre en compte toutes ces mesures afin de mettre aux normes nos ERP et faciliter la vie de personnes handicapées. Ces mesures seront appliquées dans les années à venir pour les lieux de travail, et les logements locatifs dont les permis seront déposés après le 01 janvier 2010.

Le **Grenelle de l'environnement** a déjà beaucoup été médiatisé. En urbanisme, les principales applications concernent les économies d'énergies, les maisons basse consommation, l'intégration des énergies renouvelables. Cela a conduit le conseil municipal à développer ces principes dès les premières études concernant la deuxième tranche du lotissement des Bauches. Dès la conception, nous travaillons sur les problématiques d'énergies, de récupération des eaux de pluies, de traitement des espaces verts, etc.

Pour ce qui concerne **les bâtiments**, un audit devra être réalisé dès 2010, pour identifier les parties les moins économes en énergies. Ces bâtiments devront ensuite être rénovés pour limiter les déperditions et ainsi réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre.

Consommations d'énergie			
	Fioul	Gaz	Elec.
Mairie	2 250,00 €		490,00 €
La Poste			945,00 €
Ecole	9 270,00 €		1 490,00 €
Garderie Cantine		3 620,00 €	1 300,00 €
Salle de Fetes		7 000,00 €	

La réduction des coûts de chauffage et l'introduction d'énergies nouvelles dans les bâtiments communaux sont aussi des sources de réflexion du conseil municipal. Après avoir remplacé les menuiseries et complété l'isolation dans l'école, nous avons programmé des travaux à la mairie: l'aménagement des locaux nous a poussés à améliorer l'isolation et procéder au changement des menuiseries.

Outre l'amélioration des locaux, nous voulons optimiser le chauffage et maîtriser les coûts. Nous avons également fait faire cette étude afin de trouver la meilleure solution de chauffage pour la mairie et l'école, dont les chaudières fioul arrivent à bout de souffle.

Le bureau d'étude consulté a proposé deux solutions de système de chauffage:

✚ une installation traditionnelle avec chaudières dernières générations garantissant un bon rendement.

✚ un système centralisé pour l'ensemble mairie (bureaux, poste, logements) et école par l'intermédiaire d'une chaufferie bois.

Après débat, le conseil municipal a choisi de s'orienter vers la deuxième solution. Plus coûteuse, certes, en investissement, il nous a semblé plus judicieux d'opter pour un système de chauffage indépendant des produits pétroliers. L'utilisation d'un chauffage bois nous semble répondre au mieux à nos préoccupations économiques et écologiques. Pour ces raisons nous avons fait inscrire ce projet dans les dossiers de la CCCHS, pour les demandes de subventions auprès du département, dans la problématique environnementale définie comme domaine subventionnable.

L'ensemble de ces lois sur l'urbanisme et le cadre bâti vont mobiliser beaucoup de temps et d'investissements dans les années à venir. Le conseil municipal, avec les commissions concernées, a conscience de toutes ces problématiques et tentera d'y répondre au mieux.

Bilan de l'exploitation de la salle des fêtes - Année 2009

Recettes totales en € (rappel 2008:11283,00€)

-Location de la salle	12018,00
-Location de la vaisselle	1004,00
-Chauffage	2167,50

TOTAL:	15189,50 €
--------	------------

Dépenses totales en € (rappel 2008 : 14830,82 €)

-Indemnités de gestion	3991,76
-Indemnités de régie	109,76
-Téléphone	360,96
-Chauffage gaz	5667,83
-Electricité	1648,74
-Produits d'entretien	790,74
-Dépenses diverses pour entretien	787,35
-Vérifications annuelles de sécurité:	
-désenfumage, alarme	217,29
-électricité	548,15
-Contrat entretien chaudière	447,03
-Achats: vaisselle, percolateur, congélateur, micro-ondes	1570,45

TOTAL:	16140,06 €
--------	------------

Cette année le budget de la salle des fêtes semble s'équilibrer. (Déficit 2009 : 950,56 €, rappel déficit 2008 : 3547,82 €)

Les locations ont été plus nombreuses. L'augmentation du prix des différentes salles ainsi que celle du m3 de gaz ont permis ce rétablissement.

Les dépenses de fonctionnement sont sensiblement les mêmes qu'en 2008. Il faut y ajouter l'achat d'un congélateur, d'un four micro-ondes, d'un percolateur à café, le renouvellement d'une partie des assiettes usagées et de la vaisselle manquante pour une somme de 1570,45 €

Pour l'année 2010, le tarif de location reste inchangé pour les Domblanais mais avec une légère augmentation pour les extérieurs et les professionnels (délibération en date du 2/10/2009)

Quelques modifications au niveau du règlement: (délibération du 27.11.09)

- La location de la petite salle seule, donne accès à la kitchenette.
- La salle associative parfois demandée par des familles en deuil afin de réunir les proches après les obsèques peut être louée au tarif de 26,50€ plus chauffage si besoin (jours ouvrables ou week-end selon disponibilité)

L'adjoint responsable, Marie-Noëlle ROY

Restaurant et Garderie scolaire: Bilan de gestion Année 2009

Utilisation du restaurant scolaire:

La fréquentation du restaurant scolaire reste stable : voir tableau ci-dessous

REPAS CONSOMMES A LA CANTINE - ANNEE 2009

Mois	Nbre de jours	Nbre repas enfants		Total repas enfants	Nombre instituteurs	Nbre garderie		TOTAL	
		Domblans	Extérieur			Domblans	Extérieur	Garderie	Repas enfants+ instituteurs
Janvier	16	312	157	469	16	510	246	756	485
Février	12	284	123	407	12	461	148	609	419
Mars	14	260	149	409	10	460	235	695	419
Avril	9	217	65	282	6	343	115	458	288
Mai	14	327	118	445	9	589	186	775	454
Juin/Juillet	18	301	270	571	14	625	176	801	585
Septembre	16	391	131	522	16	720	176	896	538
Octobre	14	354	114	468	14	627	190	817	482
Novembre	16	369	125	494	16	630	205	835	510
Décembre	11	274	102	376	11	471	146	617	387
TOTAUX	140	3089	1354	4443	124	5436	1823	7259	4567

Bilan financier des services restaurant et garderie 2009

DEPENSES EN €

- Salaires + charges	31736,89
- Frais poste de directeur accueil multisites	3737,42
- Facturation repas SICOPAL	13147,95
- Livraison repas SICOPAL	1896,59
- Téléphone	310,91
- Chauffage gaz	2768,56
- Electricité	1724,90
- Produits entretien	650,00
- Contrat entretien chaudière	171;53
- Changement de disjoncteur	310,91
- Divers	50;00
- Assurance	307,84

TOTAL DEPENSES: 56813,50 €

RECETTES EN €

- Repas enfants	18134,58
- Repas adultes	482,62
- Garderie	6994,14
- Prestations CAF	24922,61

TOTAL RECETTES: 50533,95 €

D'où participation du budget communal de: 6279,55 €

Garderie scolaire

Suite à une demande de la part de certains parents, les horaires de la garderie ont subi un léger changement.

Au mois d'Avril, un questionnaire préparé par la commission des affaires scolaires et quelques parents d'élèves, a été remis à chaque famille.

Ce questionnaire recensait les besoins de chacun et proposait différents horaires de garderie.

70 familles ont répondu.

Après dépouillement, il a été décidé, en accord avec le Conseil Municipal, de modifier les horaires de la garderie, à titre d'essai pour 1 an:

- matin: 7h15 - 8h20
- midi: 11h30 - 12h30 (pas de changement)
- soir: 16h30 - 18h15

L'amplitude horaire de garderie reste inchangée.

Si ces horaires conviennent, ils seront maintenus à titre définitif.

Nous demandons aux parents de respecter l'heure de fin de garderie. Chaque dépassement sera noté et facturé en séquence supplémentaire (1,02 € la séquence)

CHARTRE QUALITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Une convention a été signée en décembre 2009 entre la Caisse d'Allocations Familiales, l'État représenté par Jeunesse et Sports et la Communauté de Communes de la Haute Seille.

Cette convention a pour but la mise en œuvre d'une charte de qualité dans l'accueil de loisirs multisite organisé par la C.C.C.H.S.

Les objectifs retenus, au nombre de trois, ont été déterminés à partir d'un diagnostic partagé impliquant l'organisateur, les équipes pédagogiques, les partenaires (C.A.F. et J.et S.) et des usagers du centre de loisirs.

-1^{er} objectif : impliquer les familles en développant les moyens de communication.

-2^{ème} objectif : professionnaliser l'équipe d'animation. Chaque animateur pourra suivre différentes formations.

-3^{ème} objectif : adapter les locaux.

Chaque signataire de la charte s'engage à accompagner, conseiller, financer les différentes actions citées.

Les personnes intéressées par ce dossier peuvent venir le consulter en mairie.



Voirie Communale

Travaux de voirie réalisés en 2009 à Domblans (par l'intermédiaire et avec le financement de la CCCHS) :

- 1 purge rue des Enchâtres VC N°25 (en enrobé)
- 1 bi-couche rue de la Fontaine VC N°14 à Blandans suite aux travaux d'eaux pluviales réalisés par l'entreprise Rochet avec l'assistance des employés communaux.
- 1 bi-couche rue de la Gare VC N°26
- 1 élargissement de chaussée rue de Belgique VC N°19 (côté RD 193) d'une largeur de 1.50 m sur 80 ml recouvert d'une bi-couche.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SJE de Messia

Rue de la desserte VC 23

Un caniveau béton type CC2 a été mis en place entre la rue et la cour de l'école maternelle par l'entreprise SJE de Messia

Cour de l'école maternelle

La cour a été refaite en enrobé à chaud (pour supprimer toutes les flaques d'eau)
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SJE fin août 2009

Ralentisseurs rue de la Sarazine VC N°31

- 2 ralentisseurs ont été créés dans cette rue pour faire ralentir le passage des automobilistes (SJE).
- la signalisation verticale et horizontale a été mise en place (les panneaux par les employés communaux et la peinture blanche par Girod Line d'Arbois).

Revêtement sable-ciment des trottoirs du lotissement des Bauches

Travaux faits par SJE

Signalisation horizontale

Les travaux réalisés pour cette année sont les suivants :

- RD 57 à Blandans : peinture axiale sur 600 mètres linéaires
- Peinture rive droite rue des Enchâtres VC N°25
- Peinture rive gauche chemin du Gros Tilleul VC N°21 et rue de la Desserte VC N°23 + 1 passage-piétons
- Passage-piétons RD 120 + stops + cédez-le-passage par l'entreprise Girod Line d'Arbois

Le rapporteur de la commission, Rémi COURTOU



Réseaux aériens et souterrains

L'année 2009 n'aura pas été marquée par des travaux importants tant sur le renforcement que sur l'enfouissement pour la mise en sécurité face aux intempéries.

Depuis plus d'un an, quelques riverains ont manifesté le souhait d'une extension du réseau d'éclairage public à la sortie de la route de la Muye en direction de la maison du coin du bois. Ce qu'il faut savoir :

tous les travaux (même peu importants) sont financés par un montage reposant sur deux budgets : le budget communal et le budget du Syndicat d'Électricité du Jura (plus connu sous le sigle S.I.D.E.C).

Après ce montage financier, vient l'exécution des travaux. Ceux-ci sont réalisés par une entreprise choisie par adjudication tous les trois ans par le S.I.D.E.C.

Cette entreprise (actuellement E.T.D.E) établit ensuite son plan de travail pour une année.

A la belle saison, elle intervient dans le Haut-Jura, pour redescendre ensuite par paliers et elle réserve le bas de la première marche, où se situe Domblans, pour l'hiver.

Ceci explique le nombre de mois écoulés entre le moment de la décision et celui de la réalisation des travaux.

Les travaux réalisés :

Route de la Muyre :

Extension en souterrain de l'alimentation électrique
Pose de deux mâts galvanisés et de deux lanternes sodium
Total : 5042 € TTC

Sur le CD 120 , à la sortie direction Saint-Germain :

Remplacement de deux lanternes défectueuses
Total : 1064 € TTC

La subvention du S.I.D.E.C est de 40 %, et 60 % restent, bien entendu, à la charge de la commune.

Le rapporteur de la commission, René DUTRUEL

SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Si l'assainissement relève des compétences des collectivités locales, il était important de fixer des objectifs généraux dans une optique de gestion globale de la ressource. Ces objectifs sont précisés par une directive européenne du 21 Mai 1991, relative aux eaux résiduaires urbaines, qui détermine les niveaux de collecte et de traitement des eaux domestiques, ainsi que des eaux non domestiques raccordées au réseau urbain et des boues des stations d'épuration, en fonction de :

- La taille des agglomérations
- La sensibilité de l'écosystème récepteur

Ces dispositions sont transposées en droit français dans la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et ses décrets d'application relatifs aux articles 35, 9 et 10. Elles ont des conséquences opérationnelles considérables notamment du fait de l'extension du champ des dépenses obligatoires. Ainsi, dorénavant, les compétences des communes en matière d'assainissement se détaillent comme suit :

- 1- **En matière d'assainissement collectif**, les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectifs, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent.
- 2- **En matière d'assainissement non-collectif**, les communes prennent en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement autonomes. Elles peuvent également prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non-collectifs.

Par ailleurs, le service d'assainissement est un service à caractère industriel et commercial (art. 35-4) soumis à l'instruction comptable M49, ce qui implique, pour la commune, un budget autonome et son équilibre budgétaire. (Obligation d'amortir les investissements, financement du service par l'utilisateur)

OBJECTIFS

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 préconise que les collectivités territoriales compétentes doivent :

- 1- Se doter d'un zonage déterminant les zones d'assainissement collectif et non-collectif (l'assainissement collectif est le regroupement de deux logements au moins sur un système commun géré par une collectivité)
- 2- Contrôler les systèmes d'assainissement non-collectif et assurer les dépenses des opérations de contrôle
- 3- Réaliser les investissements et l'exploitation des ouvrages collectifs (la collecte, le stockage et l'épuration) dans les zones d'assainissement collectif
- 4- Mettre en place un service d'entretien des systèmes d'assainissement non-collectif (facultatif).

LE PRINCIPE

Étude permettant de fournir aux décideurs l'information la plus large possible pour qu'ils définissent, en toute connaissance de cause, une politique globale de gestion des eaux usées sur leur territoire, portant principalement sur la délimitation des zones d'assainissement non-

collectif. Elle donne une vision claire et pédagogique des programmes d'action et d'investissement hiérarchisés et quantifiés.

Le schéma d'assainissement permet d'aboutir à un programme de travaux ayant pour but la diminution des rejets polluants dans les milieux récepteurs, l'établissement d'un état des lieux, l'identification des données de la commune en question et des problèmes liés à l'assainissement, l'élaboration d'un ou plusieurs scénarios d'assainissement.

CONCLUSIONS

La commune de DOMBLANS connaît des difficultés pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies dans le quartier sud dit « Champs de la Barre ». En période de fortes pluies, les eaux de ruissellement entraînent des inondations dans le quartier. Une partie de ces eaux sont dirigées vers la Seille via un fossé, mis en place par la commune, qui ceinture la zone par le sud pour remonter vers la Seille au nord. Le réel problème vient du collecteur chargé d'acheminer les eaux de pluie vers le réseau unitaire de DOMBLANS qui est saturé lors d'événements pluvieux intenses.

SOLUTIONS

La commune de DOMBLANS a décidé d'entreprendre les travaux d'amélioration de ses réseaux tout en éliminant les eaux claires parasites issues des bassins versants ruraux.

Le lotissement « Les Champs de la Barre » présente un assainissement unitaire. Le réseau Ø700 du lotissement draine, en plus des eaux usées et pluviales du lotissement, les eaux d'un fossé qui évacue un bassin versant rural important. Par temps de pluie et en période post-pluvieuse, les volumes d'eaux de pluie et de ressuyage sont donc très importants. Un autre fossé pénètre dans le système au niveau de la gendarmerie, en tête de l'aqueduc qui traverse la ligne SNCF. Les travaux préconisés dans cette tranche visent donc à sortir les eaux claires semi-permanentes du système.

Description des aménagements proposés :

Tranche n°1 de l'opération →2009, un réseau « eaux usées » est mis en place dans le lotissement. Les fossés sont maintenus dans le réseau unitaire qui devient alors pluvial. Les branchements particuliers sont vérifiés et des préconisations de mise en conformité sont données aux riverains. Le réseau eaux usées est dirigé vers le système de collecte existant par la mise en place d'un poste de pompage avec refoulement vers le Chemin du Gros Tilleul. Le poste de relevage permet d'éviter le passage dans l'aqueduc et les travaux entre la gare et la route de Voiteur qui peuvent s'avérer difficiles notamment au niveau de l'accessibilité (passage en domaine privé avec problèmes entre 2 riverains).

Tranche n°2 de l'opération →2010-2012, réhabilitation et modernisation du réseau d'assainissement depuis l'Erreux du Moulin jusqu'au pont de chemin de fer, et fermeture du déversoir d'orage de la rue de l'Église.

Tranche n°3 de l'opération →2013-2014, suppression de l'égout communal implanté en 1974 le long de la Seille et remplacement de celui-ci par un collecteur empruntant le Chemin de la Desserte, puis le Chemin du Prélôt jusqu'à la station d'épuration. Ce nouveau tracé impliquera nécessairement la création d'un poste de relevage des eaux usées situé vers le pont de chemin de fer.

TRAVAUX

1- Maîtrise d'œuvre, d'une part des travaux de restructuration du réseau d'assainissement 1^{ère} tranche Quartier Champs de la Barre, d'autre part des travaux pour la suppression des inondations du quartier des Champs de la Barre, enfin, une étude sur les branchements particuliers (190 dans un premier temps).

Une consultation a été lancée auprès de 4 bureaux d'étude :

- Deux bureaux d'étude se sont excusés pour cause de surcharge de travail.
- Deux bureaux d'étude ont remis une offre.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 Mai 2007 a décidé de retenir l'offre du bureau d'étude I.R.H à Dole, offre la mieux disante à savoir :

- Maîtrise d'œuvre : 27 500 € HT
- Étude des branchements : 15 350 € HT

2- Appel public à la concurrence

- Le 23 Janvier 2009, publication de l'avis d'appel public à la concurrence auprès du BOAMP avec date limite de remise des offres au 16 Février 2009 à 12 h.
- Le 24 Février 2009, réunion de la Commission Municipale d'Appels d'Offres qui réceptionne 15 dossiers, et qui, après avoir appliqué les critères de notation, décide de retenir les entreprises classées aux 5 premières places, dans l'ordre :

SPIE BATIGNOLLES PETAVIT
 RUSTHUL BTP – 39300 Champagnole
 IDEO RESEAUX EST – 21000 Dijon
 Groupement SOMEK/TESSIER Eric : SOMEK 01310- TESSIER Eric 39210 Domblans
 ETCTP – 71580 Beaurepaire-en-Bresse

Seules ces entreprises seront invitées à présenter une offre chiffrée.

- Le 31 Mars 2009, réunion de la Commission Municipale d'Appels d'Offres et ouverture des plis. Après examen des offres et vérifications, celle-ci décide d'attribuer les travaux au groupement SOMEK/TESSIER pour un montant total de 185 138 € HT.

3- Montant total de la dépense subventionnable pour la 1^{ère} tranche de travaux :

Travaux par l'entreprise	185 138 € HT
Maîtrise d'œuvre branchement	15 350 € HT
Maîtrise d'œuvre travaux	27 500 € HT
Publication légale	984 € HT
Assistance Conseil DDAF	1 900 € HT
Géomètre (nivellement)	6 731 € HT

Totaux 237 603 € HT

4- Travaux supplémentaires (Chemin du Gros Tilleul)

Après inspection de la canalisation existante par caméra, réalisée par la société VISIOTUBE, il est apparu que cette canalisation était complètement obstruée.

Un devis pour réalisation d'un réseau neuf, à partir de la rue de la Desserte (Ø200) avec création d'un regard au niveau des foyers MONNIER-FAUSSURIER a été demandé au groupement SOMEK/TESSIER Eric.

Montant 10 792,80 € HT, soit une réévaluation du montant du marché s'élevant dorénavant à 195 930 € HT (+5,83 %)

5- Financement

Montant des travaux présentés 248 430 € HT

Subvention Agence de l'eau 30 %	74 530 €
Subvention Conseil Général et FSR 30 %*	72 000 €
Autofinancement Commune	101 900 €

* la dépense maximum subventionnable du Conseil Général est limitée à 240 000 € HT selon le mode de calcul suivant : 150 EH (Équivalent Habitant) concernés X 1600 €

Les travaux ont débuté le 28 Septembre 2009 et sont actuellement réalisés à hauteur de 90 %. Le poste de relevage sera mis en service début Janvier dès que ERDF aura réalisé le branchement définitif.

Dès la mise en service de ce poste de relevage, toutes les maisons actuellement raccordées sur l'ancien réseau, pourront être basculées sur le nouveau réseau.

Ces travaux, rendus obligatoires par le Schéma Directeur d'Assainissement, ont pu pour certains d'entre vous, poser quelques désagréments. C'est pourquoi la Commune vous remercie vivement pour votre compréhension et votre participation.



L'Adjoint, Bernard FRACHON

Information aux Habitants – SPANC – Service de vidange

Devant l'importance et la nécessité d'entretenir régulièrement les ouvrages de prétraitement (fosse septique, fosses toutes eaux ...), et face à la demande des usagers, la Communauté de Communes du Premier Plateau (CCPP) a mis en place un **service de vidange**.

Suite à une mise en concurrence des entreprises, le choix du prestataire de service s'est porté sur l'entreprise BIAJOUX ASSAINISSEMENT permettant aujourd'hui de proposer des tarifs incitatifs pour la réalisation des vidanges chez les particuliers.

Vous pouvez donc dès aujourd'hui bénéficier de tarifs compétitifs après avoir signé une convention avec la Communauté de Communes du Premier Plateau, entraînant acceptation des missions obligatoires du SPANC, en particulier le diagnostic et/ou le contrôle de bon fonctionnement (avec paiement de la redevance de 40 € par an).

Vous trouverez en mairie tous les documents nécessaires à l'inscription à ce service de vidange : bordereau des prix, convention et les bons de commande à remplir et renvoyer à la CCPP.

Il nous est aussi possible de vous transmettre ces documents par e-mail, sur simple demande à l'adresse suivante : spanc.premierplateau@wanadoo.fr

Les interventions se dérouleront :

Du 22 au 26 Mars 2010 avec inscription avant le 20 Février

Du 25 au 18 Mai 2010 avec inscription avant le 28 Avril

Du 5 au 9 Juillet 2010 avec inscription avant le 5 Juin

Du 6 au 10 Septembre 2010 avec inscription avant le 5 Août

Du 2 au 5 Novembre 2010 avec inscription avant le 5 Octobre

Le SPANC reste à votre disposition pour toute demande concernant l'assainissement non collectif.

Le président de la CCPP, Daniel SEGUT



Entretien et aménagement immobilier

L'année 2009 est un millésime axé sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments avec en prime un projet de rénovation du bâtiment mairie/poste.
Les dépenses de cette année sont les suivantes :

Ecole :

- Fin du remplacement des menuiseries extérieures 10900 € TTC
- Dans la classe des CP, isolation du mur Nord et réalisation d'un faux plafond, vitrification parquet et diverses adaptations électriques et de plomberie 10360 € TTC
- Entretien divers 3390 € TTC dont logements loués 1225 €

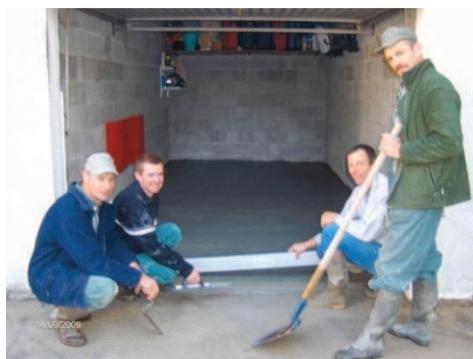


Salle des fêtes :

Réalisation par les employés communaux des plates-formes extérieures en dalles gravillons lavés pour remplacer les graviers qui servaient de cendrier mais aussi et surtout occasionnaient de nombreuses réparations sur les portes d'accès aux différentes salles 1970 €

Gendarmerie :

- Réalisation par les employés municipaux avec le concours de leurs collègues de Voiteur des dallages bétonnés dans les 6 garages pour remplacer la terre battue 2820 € TTC
- Entretien courant des logements 1030 € TTC



Bâtiments mairie et poste :

La poste s'étant transformée en agence postale municipale, la remise en cause de l'occupation des locaux s'est imposée pour, d'une part ne pas laisser d'espaces inutilisés, et d'autre part, le secrétariat de mairie avait besoin d'un sérieux coup de jeune.

Après une évaluation des besoins, la commission des bâtiments a fait appel au SIDEC afin d'optimiser l'espace, monter les dossiers de consultation, assurer le suivi des travaux. De plus, la collaboration du SIDEC nous permet d'obtenir des subventions accordées par l'état, la région et le département à hauteur de 66 % sur un montant prévisionnel 37000 € HT.

L'actuelle salle de tri deviendra une pièce technique accueillant les matériels de communication et une kitchenette permettant aux personnes du secrétariat de pouvoir éventuellement déjeuner et également de ranger la vaisselle pour les réceptions telles que les

apéritifs offerts à l'issue des cérémonies commémoratives. Les sanitaires actuels, non conformes à la nouvelle loi, seront déplacés pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. L'entrée de la mairie sera également revue pour le même motif par l'effacement du seuil de la porte d'entrée. Le projet comprend également le changement des menuiseries extérieures par des ensembles PVC à double vitrage.

Comme pour l'école, ces travaux s'inscrivent dans le programme des économies d'énergies engagé par le conseil municipal pour les bâtiments communaux, à la suite du diagnostic thermique réalisé pour un montant de 3588 €

La remise en état du logement de la poste, pour permettre sa location, a généré une dépense de 1295 € TTC, la pose des papiers peints et la peinture ayant été réalisées par le locataire.

L'entourage du monument aux morts a été remis en état pour un montant de 1015 €

Atelier municipal :

Mise en place de bacs de rétention sous les cuves à carburant 440 €

Garderie-cantine, Salle TOSI, Lampisterie, Poids public, Sanitaires publics, Fontaine de Blandans, Fontaine rue Marius Buisson

Entretien courant et petites fournitures pour l'ensemble des bâtiments 1358 € TTC

Le rapporteur de la commission : Jean-Pierre BOUDIER

L'adjoint en charge des bâtiments communaux : Louis BERTHET

Centre de Secours Voiteur-Domblans



année 2009 vient de s'achever dans un climat de sérénité pour notre avenir fonctionnel dans le centre.

Les premiers coups de pioche pour la future caserne ont été donnés en Octobre et, comme vous pouvez le constater, la structure a bien avancé. Depuis le premier projet pour cette construction, la commune de VOITEUR voulait implanter le bâtiment en ESCHE, entre VOITEUR et DOMBLANS. A cause des inondations de 1999 et 2003, un plan de prévention des risques pour inondations, mis en place au niveau national, a interdit toutes constructions dans cette zone. Pour cette raison, la caserne sera route de LONS. Cela nous donnera la possibilité de recruter des personnes sur les secteurs de LAVIGNY et du LOUVEROT.

Pour la période du 1^{er} Décembre 2008 au 30 Novembre 2009, nous avons effectué 213 interventions dont :

133 pour secours à personnes

23 pour accidents de circulation

31 feux d'habitations et feux de cheminées

26 opérations diverses (chutes d'arbres, destructions guêpes, inondations)

Nous sommes intervenus sur quelques nids de guêpes, dans les cas les plus urgents, dangereux pour la population ou les locaux publics.

Nous avons effectué 680 heures de formations pratiques et théoriques dans le centre ou en extérieur et 750 heures de manœuvres.

Dans le courant de l'année, nous avons eu trois démissions pour raisons personnelles et le départ en retraite d'Antoine DE PASQUALIN, après plus de 30 ans de service au sein du centre. Nous avons recruté deux Sapeurs Pompiers déjà formés : Christine MICHAUD, adjudant, et Raphaël VUAILLE, caporal chef. Nous comptons sur vous pour de nouvelles recrues.

Je remercie l'ensemble du personnel pour leur implication dans la vie du centre, qui, croyez-moi, n'est pas chose facile. Cela demande un investissement important avec des contraintes de plus en plus imposées et une vie de tous les jours difficile à gérer.

L'ensemble des Sapeurs Pompiers de VOITEUR-DOMBLANS vous présente ses vœux de bonheur et de santé pour cette année 2010.



Année 2009

HISTORIQUE

1991 Création d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) regroupant 18 communes du canton de Voiteur sur 19, sous la Présidence de M. Guillaume maire de Domblans.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république constitue une avancée pour poursuivre l'aménagement du territoire. Elle permet la création possible de nouvelles structures intercommunales comme « la communauté de communes et les communautés de ville ». Elle instaure aussi un nouveau système fiscal pour l'intercommunalité avec notamment le transfert de la Taxe Professionnelle.

Le 1^{er} janvier 1996 c'est la naissance de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute-Seille. Le transfert de certaines des communes à la communauté de communes va permettre de construire une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale.

Si certaines de ces compétences sont obligatoirement transférées

- Aménagement de l'espace
- Aménagement des sites
- Acquisitions foncières dans le cadre des projets communautaires
- Maîtrise foncière et expropriation pour réalisation de projets de communauté de communes
- Actions de développement économique
- Création et développement des zones artisanales et industrielles au sein de l'intercommunalité
- Organisation, extension ou accueil des activités économiques
- Actions visant à favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- Actions visant au maintien ou au développement des activités agricoles et viticoles

D'autres compétences sont transférées optionnellement

- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Entretien et réfection des voiries communales

Le 25 janvier 1996 le conseil communautaire procéda à l'élection d'un bureau de 13 membres qui, à son tour, nomma M. Guillaume, Maire de Domblans, Président de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute-Seille. Pour Domblans, MM. Guillaume et Nozière sont délégués titulaires et MM. Berthet, Frachon et Thura, délégués suppléants.

Si en fin d'année 1997, une enquête menée par la section d'élèves de préparation au BTS agricole du Lycée de Montmorot laisse apparaître que 75 % des personnes interrogées (sur 219) ont connaissance que leur commune fait partie d'une communauté de communes, une enquête similaire menée par une autre section du même Lycée en mars 2009 montre que 86 % ont conscience de cette appartenance (217 personnes interrogées)

CONTRAT DE RIVIERE 2009-2014

Un contrat de rivière est une démarche contractuelle associant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, pour ce qui nous concerne le bassin versant de la Seille et de ses affluents. Son objectif est de promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et d'assurer la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques.

La mise en œuvre du premier Contrat de Rivière Seille, de 2002 à 2008, a permis de conduire diverses actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux, de l'entretien des berges ou encore de l'assainissement. Plus de 37 millions d'euros ont été investis, dont 30 pour l'assainissement.

L'arrêté inter-préfectoral, signé par les Préfets de l'Ain, de la Saône-et-Loire et du Jura le 25 mars 2009, a mis en place un second contrat de Rivière Seille et de ses affluents avec des enjeux portés sur :

- la qualité des eaux superficielles et souterraines
- la restauration, l'entretien des rivières, la gestion des milieux et la mise en valeur des milieux aquatiques
- la préservation et la protection contre les inondations
- la coordination, l'animation et la communication.

Ce second programme d'actions en faveur de la rivière Seille va être conduit différemment du premier. Une seule et unique Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sera déposée, constituant une enveloppe globale pour le bassin versant de la Seille. Il était indispensable, pour la CCCHS, de faire remonter ses projets auprès de l'EPTB Saône-Doubs (Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs) afin que ce dernier les présente au nouveau Comité de Rivière mis en place le 12 mai 2009 à 71 Louhans avec comme Président M. J.P Médigue, adjoint au Maire de Bréry.

Tous les projets concernant des travaux en rivière ne sont pas de la compétence de la CCCHS, mais relèvent des compétences des communes ou du Syndicat Intercommunal du Bassin de Seille (SIBS) dont Domblans est adhérent.

La CCCHS peut se porter maître d'ouvrage pour les réalisations suivantes :

- Entretien des ripisylves
- Aménagement de sentiers de découverte
- Actions paysagères et touristiques
- Protection et restauration des zones humides

C'est ainsi que **22 avant-projets** ont été déposés auprès de l'EPTB Saône-Doubs **dont 3** pour la commune de Domblans qui sera maître d'ouvrage:

- **Aménagement d'un verger conservatoire** sur les berges de la Seille (extension de l'arboretum)
Extension et valorisation du sentier existant avec possibilité d'accessibilité pour public déficient
- **Aménagement d'un sentier de découverte** sur les berges de la Seille (Sentier pédagogique-Valorisation du patrimoine communal)
- **Création d'un plan d'eau halieutique** (Création et aménagement d'un plan d'eau pour les loisirs)



EMBACLES SUR LE SEREIN

CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute-Seille dispose de réelles richesses, fort différentes, mais qui contribuent à favoriser son développement.

La première Charte pour l'environnement et le Développement Durable va permettre la mise en place d'un programme d'action en dehors des espaces paysagers prestigieux (Sites classés, Site Natura 200)

En 2001, une étude préalable très complète dégage des enjeux et des objectifs. Dès la signature de la Charte le 26 janvier 2006 après 3 ans de concertation entre les différents acteurs locaux, départementaux et régionaux, la CCCHS s'est donnée pour ambition d'agir, sur des thèmes sociaux, économiques et environnementaux sur son territoire :

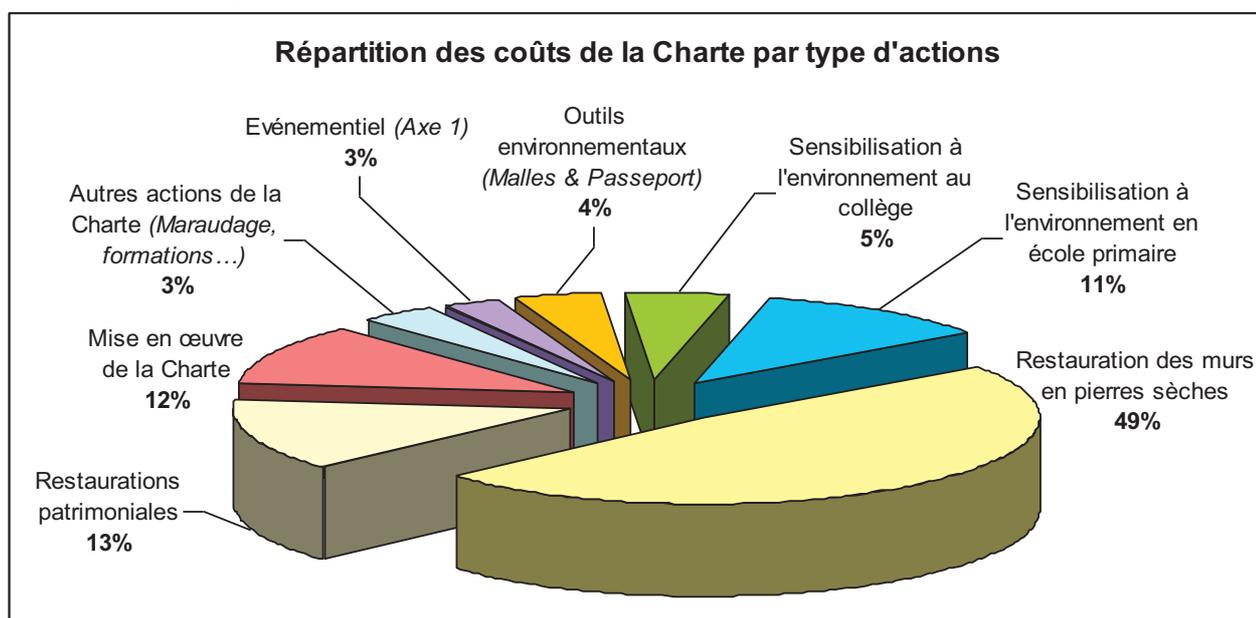
- Accueil et éducation du public
- Lutte contre l'enrichissement des reculées de Ladoye/Seille et Blois/ Seille

- Qualité du cadre de vie et performance environnementale
- Valorisation de l'identité paysagère du territoire
- Mise en œuvre de la Charte pour l'environnement

Bilan financier des actions phares mises en œuvre par la CCCHS

Coût total de la Charte : 657 597,16 €

- ✓ Événementiels (Axe 1) : Calendrier de manifestations, intervenants, films, expositions, "Balades Natures" → 18 994,90 €
- ✓ Outils environnementaux (Axe 1) : Malles Nature & Hébergeurs, Passeport Nature → 27 450 €
- ✓ Sensibilisation à l'environnement au collège (Axe 1) → 32 130 €
- ✓ **Sensibilisation à l'environnement en école primaire (Axe 1) → 73 972 €**
- ✓ **Restauration des murs en pierres sèches et murgers (Axe 4) → 317 523,41 €**
- ✓ Restaurations patrimoniales (Axe 4) : Abeiller, cabane de vigne, patrimoine historique communal → 88 305,35 €
- ✓ **Mise en œuvre de la Charte (Axe 5) : Financement départemental & régional → 76 224,50 €**
- ✓ Autres actions de la Charte : Maraude, formations, conférences Axe 3, réhabilitation de haies... → 22 997 €



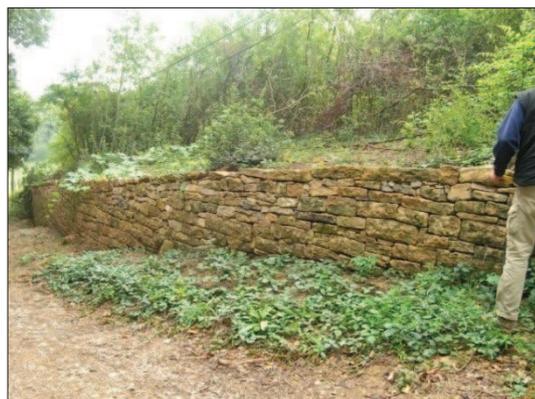
Charte pour l'Environnement et le Développement Durable

Dans le cadre de l'axe 4 de la Charte une cinquième tranche de travaux de restauration de murs en pierres sèches a pu être réalisée au cours de l'année 2009 sur plusieurs communes de la CCCHS dont la commune de Domblans. Rappelons l'importance du volet social de cette action, ces travaux sont réalisés par l'équipe de Philippe Roch, **équipe d'insertion** de 5 à 6 personnes de « Terre d'Emplois » (Agate Paysages). Cette équipe s'est spécialisée dans la réhabilitation des murs en pierres sèches. Elle pourrait être utilisée par le Pays Lédonien dans le cadre du programme Leader.

La Vieille Rampe à Domblans (37,5 m²)



Avant



Après

Sensibilisation à l'environnement dans les écoles primaires et maternelles de la communauté de communes des Coteaux de la Haute-Seille.

Le mardi 30 juin, à l'école de Domblans, avait lieu la restitution des travaux réalisés, par les élèves de l'école primaire et maternelle, sur le thème des « cabanes de berger ». Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les élèves ont pu travailler avec le CPIE Bresse du Jura, dans le cadre de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable élaborée par la CCCHS sur son territoire. Ces travaux allant de la construction de diverses cabanes de berger à la réalisation d'un grand jeu de leur création.

En partenariat avec la Direction Régionale de l' Environnement de Franche-Comté et le Conseil Régional, la Communauté de Communes aura permis, au cours des cinq années de la Charte, de solliciter 817 élèves du territoire sur différents thèmes comme l'eau domestique, les mares et les problématiques énergétiques.



RECONDUCTION D'UNE NOUVELLE CHARTE ?

Il est apparu important à la commission Aménagement du Territoire, Agriculture et Viticulture de la CCCHS de reconduire une nouvelle Charte pour l'Environnement et le Développement Durable. En effet, de nombreuses actions environnementales ont un impact fort sur le territoire, telles que la sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire ou encore la restauration des murs en pierres sèches et du patrimoine communal.... Pour la continuité de ces actions, le renouvellement de la Charte est indispensable.

La mise en place d'un nouveau programme nécessite l'évaluation préalable de la Charte écoulée. C'est le cabinet E. Coudel qui a été choisi pour porter un regard critique sur les cinq années écoulées. Cet organisme est également chargé de l'élaboration d'une nouvelle Charte.

La CCCHS souhaite, dans le nouveau programme qui sera élaboré, mettre l'accent sur trois volets :

- **Volet environnemental** (axé sur la sensibilisation à l'environnement des scolaires et la qualité de vie et qualité environnementale pour les habitants)
- **Volet social** (sollicitation des équipes d'insertion professionnelle de « Terre d'Emplois - Agate Paysages »)
- **Volet paysager** (réhabilitation du patrimoine communal, des murs en pierres sèches...).

Afin de travailler sur un nouveau programme d'actions, la CCCHS a mis en place, dans un premier temps, deux ateliers participatifs sur des thèmes complémentaires :

- Atelier 1 « valorisation du patrimoine naturel et paysager »
- Atelier 2 « Qualité de vie et qualité environnementale pour les habitants »

Ces ateliers se sont tenus les 3 et 9 décembre. Ils ont rassemblé respectivement 25 et 30 personnes : élus, enseignants, agriculteurs et viticulteurs. Ces soirées de travail étaient animées par le Cabinet E. Coudel et par Raphaël Vauthier, Chargé de mission à l'environnement de la CCCHS. De nombreuses propositions ont été faites et ont ouvert des pistes pour le Comité de Pilotage qui se réunira les derniers jours de décembre. Elles feront l'objet d'un important « Forum » chargé de finaliser le projet. Il se tiendra la troisième semaine de janvier. Les grands axes de la future « Charte » et les différentes actions à mener sur le territoire seront alors définis. Il ne restera plus qu'à convaincre les différents partenaires financiers à s'engager à nos côtés ! (Europe, Etat, Région, Département...)

LEADER

Leader est un programme européen, destiné aux zones rurales, qui permet, en France, de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement, et organisé autour de thèmes fédérateurs. Le pays lédonien en a choisi deux à privilégier : valorisation du patrimoine « pierres sèches » et lutte contre l'enfrichement.

-Restauration et valorisation du patrimoine rural en « pierres sèches »

Le 24 septembre s'est tenue une réunion entre les communautés de communes du Pays Lédonien intéressées par la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural en pierres sèches. Cette réunion était suivie d'une visite de quelques travaux réalisés sur les Coteaux de la Haute-Seille.

Au vu des travaux réalisés sur notre communauté de communes, les élus présents à la réunion souhaitent développer une activité de restauration de ce patrimoine, à l'échelle du territoire du Pays Lédonien. Elles souhaitent s'associer pour passer un marché avec l'équipe d'insertion de « Terre d'Emploi-Agate Paysages » sur la base de travaux à définir.

Les aménagements, qui seront retenus, pourront bénéficier d'un financement de la part de l'Europe de 55 %, via le programme LEADER. D'autres financements publics pourront s'ajouter.

Après enquête auprès des municipalités et visite du « Site Classé du Château-Chalon », 40 projets ont été déposés par la CCCHS, sur 13 communes, pour la restauration de murs et d'édifices en pierres sèches (abeillé, cabane de vigne etc...). Un ouvrage, déposé pour la commune de Domblans, concerne un mur de soutènement dans le vignoble du Site, de 50 m de long, à dévégétaliser et à rebâtir en partie. Rappelons que, sur les 89 ha de vigne de l'appellation Château-Chalon, près du 1/4, soit 22 ha, sont situés sur la commune de Domblans.

Les projets retenus par le Pays Lédonien seront connus au cours du premier trimestre 2010

-Gestion durable de l'enfrichement

La lutte contre l'enfrichement des reculées de Ladoye /Seille et Blois/Seille faisait partie des actions à mener dans la précédente Charte pour l'environnement. Au travers d'une convention, la CCCHS avait confié cette mission à la Communauté de Communes du Bassin Lédonien.

Aussi dans le cadre du programme Leader, animé par le Pays Lédonien, une action de gestion durable de l'enfrichement sur l'ensemble de son territoire se met en place. Une première phase de travail a été confiée au bureau d'études d'Hervé Bouard avec pour principaux objectifs :

- réaliser une typologie de l'enfrichement sur le territoire (définir les différents types d'enfrichement)

- choisir des sites tests sur lesquels seront mis en place des plans de gestion pérenne et reproductible sur d'autres secteurs.

Une réunion s'est tenue le 2 novembre, dans les locaux de la CCCHS, avec des élus du territoire inquiets de voir se fermer des milieux qui ont déjà subi des actions de débroussaillage, et de voir la forêt gagner du terrain.

La seconde réunion s'est déroulée, sur le terrain, le 4 novembre, pour visualiser les différentes problématiques d'enfrichement sur le territoire.

Deux sites sur la commune de Domblans ont été proposés à M.Bouard :

- une parcelle qui pourrait retrouver sa vocation première : la vigne et revaloriser l'aspect paysager du secteur. Parcelle sise chemin de la Vieille Rampe à Blandans

- l'autre au lieu-dit « Les Iles », en bordure de la RD de Menétru dans le site classé, qui pourrait être converti en verger.

Les sites tests seront choisis pour le territoire au début de l'année 2010.

LA VOIRIE

Un des gros budgets de la CCCHS.

La commission voirie a retenu un programme de travaux pour l'ensemble du territoire pour un montant de 260 026,80 €, dont 180 337,00 € en investissements et 79 689,80 € en entretien.

Travaux réalisés ou à réaliser au cours de l'année 2009 sur la commune de Domblans

Types de travaux	Investissement	Entretien
Rue de Belgique	3588.00€	
Rue de la Gde Fontaine		696.00€
Ch de La Muyre à St Germain	25 000.00€	
Rue de la Gare	3278.40€	
Rue des Enchâtres		3690.00€

Les travaux sur le Chemin de La Muyre à St Germain les Arlay pourront démarrer prochainement, les terrains nécessaires à l'emprise de la route ont fait l'objet d'une acquisition par les communes concernées.

ZAE

Toutes les parcelles viabilisées de la première tranche sont vendues, à l'exception d'une seule qui, pour l'instant, n'a fait l'objet que d'une promesse de vente. Comme prévu, une parcelle a été cédée au SICTOM de Lons-le-Saunier pour permettre l'implantation de la nouvelle déchetterie, dont les travaux de construction devraient démarrer courant février 2010. Le SICTOM propose de faire de la nouvelle déchetterie un élément paysager modèle et de faire une analyse de sol de la déchetterie actuelle, afin de contrôler la pollution du terrain. Il s'engage à rendre le site propre et vidé. Il étudie la possibilité d'ouvrir la déchetterie tous les jours. Le site nettoyé pourrait accueillir un « Skate Park ».

Tant que les dernières procédures administratives ne sont pas terminées, les demandes de parcelles sur la seconde tranche ne peuvent être satisfaites.

Les travaux d'aménagement paysager ont été réalisés par l'entreprise Antier, de Gevingey, qui a remporté l'appel d'offre. M. Louis Berthet, par un choix judicieux d'essences d'arbres, a permis à la CCCHS de réaliser de substantielles économies. La CCCHS a profité de ce programme paysager pour sensibiliser les enfants des écoles et faire de l'arbre un thème pédagogique : rôle de l'arbre dans notre écosystème et gestion du paysage.

Environ 185 arbres et 120 arbustes aux essences diverses : chênes, hêtres, noyers, saules têtards, bouleaux, érables, noisetiers, etc... vont former des haies bocagères et un écran paysager de 650 m de long.



Ecole de Domblans



Le long de la voie ferrée

SITE ODO

L'équipe "Emplois verts", de Claude Ancedy, a quitté les bâtiments communaux de Domblans pour rejoindre l'équipe "pierres sèches", de Philippe Roch, le 1er octobre. Outre ces deux équipes, ce local est loué pour partie, à M. Py, Charpentier-Couvreur du Louverot, aux Ambassadeurs du Vin Jaune, le reste du bâtiment sera mis à disposition du « Théâtre Spirale » pour stockage.

Une procédure judiciaire est en cours à l'encontre de M. Gillet. Elle devrait permettre la libération des bâtiments A et B et l'installation de "Forêts et Bois de l'Est"

Pour l'ensemble du site, un Cabinet de Géomètres étudie l'implantation des réseaux d'assainissement, d'eau pluviale et des réseaux secs.

E.D.A.T (engagements départementaux pour l'aménagement du territoire)

Les ex-contrats territoriaux communautaires (CTC) ont vécu. 2009 voit la fin des enveloppes accordées aux collectivités pour leur développement. Les élus du Conseil Général ont souhaité laisser les collectivités faire leurs propres choix en matière de projets. L'objectif est de valoriser des projets structurants d'intérêt communautaire.

L'engagement de 15 millions d' €, voté par le Conseil Général pour les EDAT, n'est pas affecté par territoire, il s'apprécie en fonction du niveau des inscriptions budgétaires allouées par le département à chaque priorité. Le Conseil Général se réserve le droit de plafonner son intervention.

Le conseil Communautaire a retenu 4 axes possibles, pour orienter les projets :

- Economie touristique
- Problématiques environnementales

- Service aux personnes
- Économie

Les Communes ont présenté des projets susceptibles de se réaliser dans les 2 ou 5 ans à venir. Ils ont fait l'objet d'une analyse en Conseil Communautaire. Après un important travail réalisé par M^{me} Béatrice Petitjean, directrice de CCCHS, 16 fiches projets ont été proposées à un Comité de Pilotage, composé de : MM. J.M.Sermier, Président de la Commission Aménagement du Territoire du Conseil Général, A. Lamy et R. Tournier, Conseillers Généraux, du Président, de Vice-présidents de la CCCHS, de M^{me} la Directrice de la CCCHS et de Techniciens du Conseil Général.

Les projets :

- Accueil et éducation des publics à l'environnement
- Mise en œuvre de projets de sensibilisation à l'environnement à l'école primaire et au collège
- Etude de faisabilité sur les équipements prêts à recevoir des activités culturelles
- Rénovation et extension des vestiaires du stade de football de Domblans
- Travaux de réhabilitation des vestiaires et des terrains de foot à Passenans
- Installation d'un Skate Park
- Implantation d'équipements sportifs
- Aménagement de l'ancien site Odo
- Implantation d'un parc animalier et botanique à Granges/Baume
- Réflexion sur le devenir du site de Baumes-les-Messieurs
- Implantation de la nouvelle signalétique et de panneaux d'interprétation sur les sentiers inscrits au PDIPR
- Mise en valeur des cours d'eau et des sources
- Eradication des plantes invasives
- Ouverture des paysages
- Restauration du petit patrimoine rural
- Réseau de chaleur avec chaufferie bois

Le comité de pilotage s'est bien passé. M. Sermier a annoncé des taux de participation de financement de certains projets autour des 15 %, voire un peu plus sur certains. C'est la Commission Permanente Départementale qui décidera.

NATURA 2000

La CCCHS est opérateur du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des reculées de la Haute Seille, sur 1420 hectares. Elle est chargée, au titre des directives « oiseaux et habitats », des actions prévues dans ce document. Elle met en œuvre un programme de lutte contre les plantes invasives et, plus particulièrement, contre la Renouée du Japon, sur une période de 5 ans.

La Renouée du Japon est une plante exotique, originaire d'Asie, qui prolifère très rapidement. Son envahissement des bords de cours d'eau menace l'équilibre écologique de ceux-ci. Sa prolifération a un impact sur la stabilité des berges, sur l'aspect paysager en uniformisant ce dernier, et rend difficile et gênante la progression le long des berges.

L'éradication de cette espèce pose d'énormes difficultés. Sa reproduction peut se faire par simple exportation de bouts de rhizome ou de fragments de tige. De ce fait, une lutte raisonnée passe aussi par des moyens préventifs, afin de limiter la propagation de la Renouée du Japon sur des sites encore indemnes. L'équipe « Emplois verts » de « Terre d'Emplois-Agate Paysage » participe activement à l'éradication, en répétant les fauches ou extirpant les racines, suivant l'importance des taches de Renouée du Japon et de Berse du Caucase dans le site Natura 2000. Il serait bon qu'un jour, cette lutte soit étendue à l'ensemble du territoire.

Le rapporteur de la Commission Intercommunalité, Daniel CHALANDARD

Commission Culture :

De nombreuses manifestations ont pu être suivies, tout au long de l'année.

- **Médiathèque sur le site de Voiteur.** Ouverte au public depuis le 27 juin 2009, elle a été inaugurée officiellement le vendredi 9 octobre 2009. A cette occasion, la CCCHS a proposé, du 9 octobre au 16 décembre, un programme d'animations (exposition de Jacqueline Delaunay, spectacle de la Cie des Chercheurs d'Air « Arrêter de lire, c'est possible », concert de chansons françaises de Michel Jeanneret, lecture-rencontre avec Marie Rouanet, conte pour enfants avec la conteuse Isabelle Finet)



- Pendant l'année écoulée, **plusieurs concerts et spectacles** ont été donnés sur le territoire : festival Jazz , spectacle musical Donin pour les enfants, la musique des abeilles, société de musique de Voiteur, pièces du Théâtre Spirale (adultes et jeunes), au château et à l'église de Frontenay, à Montain, un spectacle de rue à Château -Chalon, etc.....
- La **fête des Moulins** a eu lieu à Ladoye s/Seille le 13 juin 2009 et à Voiteur le 14 juin 2009.
- Les 10, 11 et 12 septembre, à Baume-les-Messieurs, s'est déroulée la **commémoration de la fondation de l'Abbaye de Cluny** par l' Abbé Bernon de Baume.
- Diverses **expositions** ont été mises en place en plusieurs lieux du territoire (peintures, photos, vitraux, sculptures, etc...).
- La **Résidence d'artistes** à Plainoiseau a accueilli un peintre, puis un comédien et en dernier Thierry Combe et Alain Aigle du Pocket Théâtre.
- Chaque 1er dimanche du mois se tient le **Café Blabla** à Nevy s/ Seille sur des thèmes très variés.
- Une nouveauté sur la Communauté de Communes : un **Café Photos** se tient tous les 3èmes vendredis du mois à St Germain-les-Arlay à 20h.

Commission Sociale :

RAMI :

1° Le Relais d' Assistantes Maternelles Itinérant vient d'éditer son journal : il peut être consulté à la Mairie de Domblans. Vous y trouverez des articles d'ordre administratif (les congés payés, les tarifs en vigueur, les offres d'emploi), sur le développement de l'enfant (le sommeil), sur les manifestations mises en place (agenda, photos). Le RAMI fonctionne grâce à Armelle TREBOUTE dont le bureau est à la CCCHS, 2 rue des Masses à Voiteur, Tél : 03.84.44.04.41.

2° Bilan du fonctionnement de janvier à octobre 2009. Les communautés de communes de la Haute Seille et du Premier Plateau comptent 80 Assistantes Maternelles (55 sur la CCCHS et 25 sur la CCPP). La majorité des enfants accueillis sont des enfants de 2 ans.

Les temps administratifs : 236 contacts ont été pris (178 d'AM, 57 de familles). Ils permettent d'accompagner les AM et les parents dans leurs démarches et de les soutenir en cas de difficultés.

Les temps de jeux : Les activités ont débuté le 24 février 2009 à la CCCHS et le 21 avril à la CCPP soit le jeudi à Domblans, soit le vendredi à Plainoiseau, soit le mardi à La Marre-Crançot. Ces temps d'animation ont pour objectif de favoriser le développement moteur, cognitif, sensoriel de l'enfant.

Le RAMI a proposé une conférence animée par G.VALLAT (psychologue) sur le thème : « Autorité et limites, quelle autorité avoir avec nos enfants ? ». Cette conférence a attiré 75 personnes.

Personnes âgées.

1° Dans la Commission Sociale, une sous-commission s'est créée en direction des personnes âgées. Elle travaille actuellement à l'élaboration d'un petit guide de renseignements utiles dans leur vie de tous les jours. Ce besoin s'est fait ressentir à la suite d'une enquête réalisée par les élèves du Lycée Mancy de Lons-le-Saunier, l'année dernière.

2° Si vous apportez votre aide à une personne âgée dépendante ou en perte d'autonomie, les services sociaux de la CRAM et de la MSA vous proposent de participer, gratuitement, à un cycle d'échange et d'informations d'octobre 2009 à avril 2010 sur le canton de Voiteur, à raison d'une ½ journée toutes les 2 semaines. Vous pouvez contacter Madame JOLLY, Assistante Sociale, CRAM, tél : 03.84.87.32.66 ou Madame GENEIX, Assistante Sociale, MSA, tél : 03.84.35.24.14. pour obtenir tous renseignements complémentaires.

Commission Tourisme :

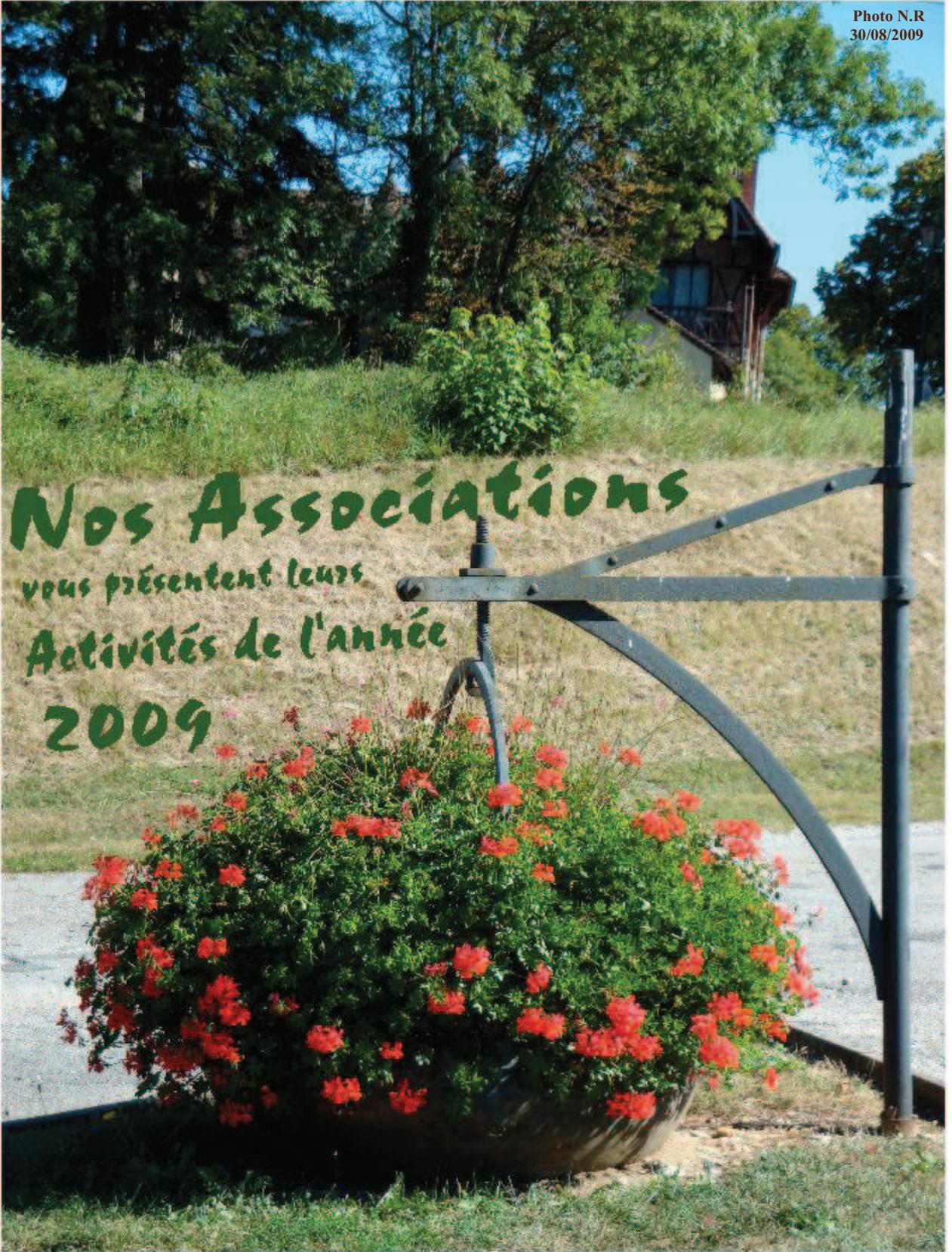
- L'Office de Tourisme a proposé diverses animations durant l'été, entre autres : l'accueil des vacanciers, le Passeport Nature à destination des enfants et de leur famille, des expositions à la Maison de la Haute Seille à Château-Chalon, huit balades vigneronnes pour 61 personnes, quatre balades nature pour 40 personnes, des soirées contes et légendes, des rencontres avec six artisans locaux pendant 9 jeudis, etc... L'Office de Tourisme a renseigné 11 000 personnes.
- Balisage des sentiers de randonnée : La Communauté de Communes, pour soutenir son activité touristique, a engagé la procédure visant à inscrire ses sentiers de randonnées dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La signalétique de ces circuits (harmonisée sur tout le département du Jura) apparaîtra sous forme de poteaux directionnels qui devront porter un nom (lieu-dit, parcelle, bois, belvédère, cascade, cours d'eau, etc...). Des panneaux d'information compléteront ces poteaux.
- Maison de la Haute Seille à Château-Chalon : L'inauguration de la Maison de la Haute Seille (anciennement « Le Froid Pignon ») a eu lieu le 4 avril 2009 par M^{me} la Préfète, M. le Sénateur et M. le Conseiller Général. La réception, préparée par des artisans de bouche locaux, a été animée par le groupe « Duo Lele ». La Maison de la Haute Seille a accueilli depuis son ouverture dans le musée interactif et à la boutique des particuliers, des scolaires, les enfants de l'Accueil de Loisirs et des groupes, soit 3953 entrées. On peut y visionner entre autre un film sur la fabrication du fameux Vin Jaune. Des dégustations ont permis à sept vignerons pendant 9 samedis de présenter leurs produits à 172 personnes. Fermée depuis le 8 novembre, elle rouvrira ses portes au printemps 2010.



Josette REYMANN, déléguée communautaire.

Photo N.R
30/08/2009

Nos Associations
vous présentent leurs
Activités de l'année
2009





cologie, environnement, défense du patrimoine, identité locale... Pour beaucoup des thèmes à la mode, pour l'association « Au Vent du Cuard » une action persévérante depuis plus de 35 ans.

En 2009, notre Assemblée Générale s'est tenue en avril au château de Boissia, à l'invitation de Christina Thorn, et avec la participation de Delphine Durin, animatrice de JNE (Jura Nature Environnement).



Le 05 septembre 2009, a eu lieu à Blandans le traditionnel pique-nique qui a réuni une cinquantaine d'adhérents ou sympathisants.



Le château du Pin (vue du donjon)

Après le repas, nous avons été accueillis au château du Pin pour une visite guidée et commentée par les propriétaires M. et Mme Bonzon.

Rappelons que ce monument est un de ceux les mieux conservés que la féodalité ait laissé sur le sol du Jura. Tous ont admiré les travaux considérables récemment réalisés notamment sur cet énorme donjon, forteresse qui était le siège d'une baronnie très importante appartenant à l'Abbaye de Baume et conquise par Jean de Chalon en 1253.

En 2010, il est déjà prévu de nombreuses visites de sites et de lieux historiques et la poursuite de nos activités de veille patrimoniale.

Tous les habitants de Domblans qui souhaitent nous rejoindre seront accueillis chaleureusement.

Patrice de BROISSIA - Président



La saison 2009 s'est terminée, comme à l'accoutumée, par le challenge interne au club qui s'est déroulé fin août, dans une excellente ambiance. Ce challenge a été remporté par Cédric Jeunet, une semaine avant son mariage. Il n'y a pas eu de récompense féminine faute de participantes.

Pour la première fois, un seul concours officiel a été organisé cette année, celui du 14 juillet. Pas moins de 102 doublettes y ont participé, ce qui est un record.

Ces deux manifestations, concours du 14 juillet et challenge seront reconduites en 2010, avec le décalage d'une semaine plus tôt, sur le calendrier d'août, pour le challenge.



Chaque vendredi de juillet et d'août ont eu lieu des mini-concours ouverts à tous les habitants de communes des Coteaux de Seille ainsi qu'aux vacanciers de ces communes. Ces concours bien sympathiques se sont passés dans une ambiance conviviale ; cette formule sera reconduite en 2010.

Au niveau départemental bon nombre d'équipes ont participé aux championnats départementaux, mais n'ont pas obtenu de classement.

Par contre l'équipe mixte a obtenu de bons résultats aux championnats départementaux des clubs.

Les dirigeants du Club des Coteaux de Seille, ainsi que ceux de Bletterans espèrent pouvoir établir prochainement une convention commune afin que les Domblanais aient accès aux structures couvertes de Bletterans pour s'entraîner à la mauvaise saison.

Jean-Michel FLORIN



La Société de Musique de Voiteur toujours dynamique et forte de ses 25 membres a connu une année 2009 bien remplie avec une quinzaine de prestations.

Le Concert du 4 Avril à la Salle des Fêtes de Domblans avec comme invitée l'Harmonie de Clairvaux marquait le départ d'une nouvelle saison.

Puis les prestations habituelles s'enchaînaient : cérémonies, fêtes, concert. La Société de Musique, par sa présence, a donné une note officielle à l'inauguration de la rue « Herpin » le 19 Septembre.

Les musiciens apprécient la bonne assistance au concert de la fête de Domblans début juillet.

Depuis le 2 Octobre, les cours de solfège et instruments ont repris. Ce sont 12 élèves qui apprennent la musique et 10 autres qui découvrent la pratique instrumentale: 4 à la flûte, 5 à la clarinette et 1 à la percussion.



4 Avril 2009 - Concert avec Clairvaux-les-Lacs

La Société remercie la population de Domblans pour le bon accueil reçu lors de la présentation du calendrier annuel.

Charles CLAVELIN, secrétaire



Cette année encore, les habitants du quartier de la Sarazine ont eu plaisir à se retrouver deux fois.

Mi-juillet, tout d'abord, pour le traditionnel barbecue, avec une météo favorable.

Début novembre, ensuite, c'est une trentaine de voisins qui a apprécié un tajine à la salle des fêtes.

A chaque fois, la convivialité est au rendez-vous et toutes les générations sont heureuses de partager ces bons moments.

Merci à tous pour ces repas de quartier des plus sympathiques.



Les Membres du Bureau



M ARCHE DU LUNDI

Première décennie bien remplie pour les randonneurs, les chiffres le prouvent : **502 sorties** à ce jour, pour **5857 kilomètres** parcourus, à travers tout le Département.

Les chaussures se déforment au profit des marcheurs qui souhaitent se maintenir en forme.

M ARCHE DU JEUDI

Depuis un peu plus de 6 ans, un 2^{ème} groupe s'est constitué, le jeudi après-midi, dont l'objectif est de marcher pendant 2 heures, au départ exclusivement de Domblans.

Le groupe s'est étoffé, au fur et à mesure, puisque nous comptons, actuellement, une quinzaine de marcheurs dont six sont extérieurs à Domblans. Cinq personnes du groupe du lundi sont venues se joindre à nous et marchent donc deux fois par semaine.

L'ambiance est très détendue. Les balades sont très enrichissantes car nous découvrons les environs de Domblans à pied, en variant chaque semaine les parcours en direction des quatre points cardinaux.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouvelles personnes et seul le mauvais temps nous fait renoncer à notre marche.



*Quelle est cette Grotte ?????
(Grotte de Céлары) Lamoura*



A la découverte de notre patrimoine local

Quand l'équipe enseignante a dû fonder un nouveau projet d'école pour la période 2008-2012, elle a questionné les parents sur divers sujets. Il est apparu, qu'en 2008, 85% des familles étaient arrivées sur Domblans après 1990 et 95 % des familles n'étaient pas originaires du canton.

Nous nous sommes donc fixés comme objectifs, pour chaque élève, de leur faire découvrir et s'approprier le patrimoine local, d'identifier les traces du passé, de repérer et caractériser son environnement proche. La moitié des enfants n'ayant jamais visité l'abbaye de Baume les Messieurs et 2/3 des enfants ne connaissant pas les cabanes de bergers, nous avons décidé de monter des projets dans ces deux directions.

Avec l'aide du CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement), tous les élèves de l'école ont pu bénéficier d'intervenants qui ont su leur faire découvrir, en alternant séances sur le terrain et séances en classe le rôle et l'architecture des cabanes de bergers, très présentes sur notre territoire. Ce projet a donné lieu à une exposition de restitution fin juin à l'école. Une cabane de berger en pierre sera peut-être reconstruite, en partenariat avec la mairie, dans le village de Domblans.



Le projet découverte de "Baume-les-Messieurs et le Moyen Age" s'est étalé sur une année scolaire et s'est imbriqué dans la célébration du 1100ème anniversaire du départ de l'abbé Bernon de l'abbaye de Baume les Messieurs pour aller fonder l'abbaye de Cluny.

Durant toute l'année scolaire dernière, les élèves ont participé à des ateliers de créations artistiques liés à l'abbaye et au moyen-âge. Ils ont travaillé les enluminures, les mosaïques, les vitraux et peint des vues de l'abbaye à la façon de Gérard Fromanger. Leurs œuvres ont été exposées lors du week-end du 12 septembre 2009 au caveau de la salle paroissiale de Baume les Messieurs. Cette exposition a été prolongée dans les médiathèques du territoire.

Les élèves ont aussi pu cuisiner des recettes médiévales grâce à l'aide du centre jurassien du patrimoine. Confectionner et déguster une purée de fèves, un ragoût de légumes ou des biscuits au safran furent synonyme pour beaucoup de grandes découvertes !

Ils ont aussi été sensibilisés aux chants grégoriens par un conseiller pédagogique en musique pour participer le soir du 12 septembre au "Salve Regina" chanté dans l'abbaye de Baume les Messieurs.

Dans le cadre de ce projet, une visite commentée de l'abbaye et des grottes s'est déroulée pour toutes les classes le 25 juin. L'équipe enseignante remercie vivement la commune de Baume-les-Messieurs pour la gratuité de ces visites et les parents qui ont accompagné en nombre, (en bus ou en vélo !).

La découverte du patrimoine local se poursuivra cette année avec un projet pédagogique dont les châteaux du territoire seront l'axe central.

@ classe transplantée à Quiberon

Inscrite à notre projet d'école afin d'atteindre les objectifs de découverte d'un environnement lointain et différent, de favoriser une ouverture culturelle et sportive, d'acquérir une autonomie

et développer les compétences du vivre ensemble, les deux classes du cycle 3 sont parties 8 jours à la découverte du milieu océanique à Quiberon. Séjour ensoleillé, riche de découvertes, d'enseignements et de rencontres, il marquera à n'en pas douter les élèves et restera gravé dans leur mémoire.



Une nouvelle rue du village vient de recevoir le nom de « Daniel HERPIN », jeune habitant de Domblans ayant payé de sa vie le conflit algérien de 1954 à 1962.

Sur proposition de la FNACA et de la municipalité, l'inauguration officielle s'est déroulée Samedi matin 19 Septembre 2009, en présence de très nombreuses personnalités et d'une délégation de trente-trois porte-drapeaux.

La plaque fut officiellement dévoilée par Roland DELAINE, président départemental de la FNACA, René GUILLAUME, maire de Domblans et René HERPIN, frère de Daniel.

« C'est une rue porteuse de belles valeurs et de messages d'espoir pour l'avenir », « Faire perdurer le devoir de mémoire », « Le passé permet de construire l'avenir, la mémoire c'est le patrimoine commun », les grandes dates de cette guerre : telles ont été les grandes lignes des discours du président DELAINE, du maire René GUILLAUME, d'André LAMY, conseiller général du canton, du sénateur BAILLY et de M^{elle} SANTONI, directrice de l'ONAC et représentante de M^{me} la Préfète.



Originaire de Picardie, Daniel HERPIN appartenait à une fratrie de dix enfants. Avec sa famille, il est venu habiter le village de Domblans à l'âge de 19 ans. Et alors qu'il venait d'écrire à ses proches qu'il allait rentrer, il décédait sur le sol algérien le 19 Octobre 1959, à l'âge de 22 ans.

Une délégation conduite par le président du canton André SAMPERS s'est rendue au cimetière pour un dépôt de gerbe sur sa tombe.

Faisant suite à l'inauguration officielle de la rue « Daniel HERPIN », l'importante délégation s'est rendue devant le monument aux morts.

Dès que les dernières mesures de l'Hymne National interprété par l'harmonie municipale de Voiteur ont retenti, Henri LAMARD, Bernard MICHAUD et Roger DUCRET se sont vus remettre, respectivement des mains du Lieutenant-Colonel VINDIOLET, du maire René GUILLAUME et de Roland DELAINE, la décoration au titre de reconnaissance de la Nation. Le maire, quant à lui, a reçu la médaille de la FNACA.

Le président, André SAMPERS



Le Club des Arts Martiaux des Coteaux de Seille propose des cours de judo (de 4 ans à adultes) et des cours de ju-jitsu self défense adultes dispensés par Séverine Lolli, diplômée d'état. Des cours Karaté-do/Taï-jitsu animés par Régis Galland qui connaissent une embellie depuis l'année dernière. Également, la méthode Mézières dispensée par M. Roland GRESSEL. Enfin depuis le mois de septembre 2009, nous proposons une nouvelle section au sein du club, il s'agit du QI-GONG. Nous avons cette année près de 130 adhérents qui, pour la plupart d'entre eux, sont habitants de la Communauté de Communes.

L'objectif du club est d'amener chaque enfant à découvrir les valeurs du judo qui sont aussi celles de la vie de tous les jours : respect, courage, politesse....Plus tard l'aspect compétition leur permet d'acquérir plus d'assurance en apprenant à gagner...et à perdre.

Le cours de ju-jitsu, ouvert à tous, est un art martial, qui se traduit par la technique de souplesse, et comporte des techniques de judo, de karaté et d'aïkido.

La méthode Mézières est une technique de rééducation posturale visant à relâcher les tensions musculaires et à corriger les déviations de la colonne vertébrale. Elle se pratique surtout en maintenant des postures très précises et en effectuant un travail respiratoire.

Le Karaté-do/Taï-jitsu est un style de Karaté très ancien qui est redoutable d'efficacité, notamment en combat rapproché. Il se pratique à tout âge, les seules qualités demandées étant la patience et la constance.

Enfin notre nouvelle activité de QI-GONG qui est une gymnastique chinoise douce, régulatrice des circulations et échanges énergétiques des méridiens.

Au niveau compétition, une fois de plus notre palmarès au niveau du Jura est très remarquable avec les places les plus hautes sur les podiums. Par ailleurs, nos judokas ont porté nos couleurs sur les marches des podiums régionaux. Notamment **Justine CASSABOIS** vice-championne de Franche Comté Cadettes et nouvelle ceinture noire du club. A noter que **Rémi COURVOISIER** est lui sur la route de sa ceinture noire en ayant obtenu cette année ses katas. **Alexis GILLES** et **Guillaume DELANNAY** finissent à d'excellentes places au championnat départemental. Avec une qualification pour **Alexis** aux régions et inter-régions. Enfin en petit tigre, mention spéciale à **Anaïs BAUDRY** et **Aurélien GLENADEL**, tous les 2 petits tigres d'OR.

Les horaires :

Pour le judo, les lundi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h30, **pour le ju-jitsu**, le jeudi de 19 h 30 à 20 h 45, **pour la méthode Mézières**, tous les mardis de 18h00 à 19h30 et 20h00 à 21h30, **pour le Karaté** le lundi de 19h45 à 21h15 et le mercredi de 19h30 à 21h et **pour le QI-GONG** le vendredi de 20h30 à 22h00



Manifestations :

La Fête du judo aura lieu cette année le samedi 19 juin 2010 de 14 h 30 à 19h suivi d'une soirée grillade

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre au téléphone en contactant :

au **06.78.34.09.52..... M. GLENADEL**



Voici déjà revenu, le temps de faire le bilan d'une longue année d'activités pour notre club. Je tiens en préambule, avant un tour d'horizon le plus complet possible, à associer à la bonne marche de l'USCS, tous les membres actifs du Comité Directeur, les dirigeants et éducateurs, les sponsors et collectivités, les instances du football, les joueurs et parents, les bénévoles assidus ou occasionnels, ainsi que les fidèles supporters, qu'ils soient tous vivement remerciés pour leurs actions au service de nos licenciés.

Cette saison 2008/2009 a été marquée par l'obtention de la « **Labellisation, échelon bronze** » de notre Ecole de

**Remise du Diplôme
Labellisation Ecole de Football
2008/2009
Mercredi 16 Septembre 2009**

**Enfants, Dirigeants et Éducateurs
de l'École de Football -
Dirigeant du Club – Élus et
Techniciens du District du Jura
de Football – Élus CCCHS**



Football.

Cette reconnaissance, par la Fédération Française de Football, n'est pas arrivée par miracle, elle est le fruit du travail débuté il y a plus de trois ans, et correspond à des critères bien précis, sur lesquels, le triumvirat, composé de Magali ROUSSELOT-EMART, Yves RAMELET et Philippe CLERC, a planché avec rigueur. Les trois points principaux en étant : l'accueil, la fidélisation et l'éducation. Notre club a obtenu aussi un très bon classement pour celui des équipes de jeunes, avec une troisième place départementale, derrière POLIGNY et BRESSE JURA (d'un souffle), et devant LONS et JURA-SUD, preuve s'il en est du bon travail réalisé sur les bords de Seille.

Des éducateurs ont été formés, Cédric COURGEY, Thomas SAUSSARD et Valentin LOUVAT, ainsi que des arbitres, Stéphane FRANZETTI, Fabrice TRAVAGLINI et moi-même, pour ce dernier point, l'US, se trouve maintenant en règle avec ses obligations.

Il reste bien sûr encore beaucoup de points à améliorer pour un fonctionnement optimal, et évidemment, dans la mesure de nos possibilités et des disponibilités de ceux qui conduisent le navire, le canal sinueux parsemé d'écluses, comme autant de paliers à franchir, reste le seul chemin à emprunter, nous en avons toujours la détermination.

Point Sportif

Un soupçon de vanité ne pouvant pas nuire, je commencerai cette rétrospective, par la catégorie

POUSSINS :

Celle-ci s'est particulièrement distinguée en Finale Régionale à MONTBELIARD.

Les jeunes pousses de l'USCS sont en effet passés tout près d'un exploit retentissant, en terminant deuxième sur les seize équipes qualifiées de Franche-Comté, derrière le FC SOCHAUX, équipe qu'ils ont d'ailleurs battue lors des matchs de poule.

Ils ont bien fait parler d'eux, car pour beaucoup des présents, COTEAUX DE SEILLE, était un club inconnu. Forcément, avec VESOUL, BESANCON, PONTARLIER et autres grandes villes, cela est apparu normal, aussi ils n'étaient pas peu fiers, nos minots, leurs éducateurs et dirigeants itou ! Concluant ainsi une saison plus que réussie, riche de succès et



Équipe Poussins 2008/2009



surtout de progrès, individuels et collectifs, dans le sportif et l'extra-sportif, grâce à la grande activité proposée tout au long de l'année, notamment les "mini-stages" de vacances, organisés par leur éducatrice Magali ROUSSELOT-EMART et son fidèle adjoint Thomas SAUSSARD, qui ont enchanté les enfants et fait naître au sein du groupe une réelle cohésion, prometteuse pour l'avenir. Le tout soutenu et aidé dans les entraînements et les matches par une équipe composée de Jean-Michel FEAU, Xavier MAITRE, Dominique VALQUENART, Aurélie GENTET, Bruno JARDON et Fernand CHAUSSON.

**Équipe Poussins –
2^{ème} du Challenge régional à Montbéliard
Dimanche 21 Juin 2009**

De gauche à droite :

en bas : Fabien FEAU, Anthony CARLOZ, Florian JEUNET, Joshua BALTES, Maxime MAITRE.

en haut : Anaïs BAUDRY (supportrice), Paul CLERC, Maxence BONDENAT, Nathan VIEUX, Valentin BRIDE, Vincent CLERC.

SENIOR A

Laurent OUGIER, a connu une saison difficile, après une première partie de championnat encourageante, la trêve hivernale a été fatale pour ses joueurs, un gros grain de sable a bloqué les rouages de l'équipe, qui a enchaîné pas moins de sept défaites consécutives, tant et si bien, qu'à cinq journées du terme de la saison, bien peu auraient parié sur un maintien en Promotion de Ligue. Avec l'aval du Comité Directeur, les 18ANS sont alors venus renforcer cette formation, qui a acquis son maintien lors de la dernière journée et a terminé huitième.

SENIOR B

Cette équipe a vécu une saison en demi-teinte, Michel PEPIN, épaulé à la moitié de championnat par Thomas BOISSON, n'a pas réédité son bon parcours de l'année précédente à l'issue de laquelle, elle aurait dû accéder en Première Division, mais un imbroglio et quelques erreurs de procédures lui ont coûté ce droit. Connue à seulement deux jours du premier match officiel, cette décision a pesé lourd dans les têtes d'un groupe qui avait fait une grande préparation estivale. La digestion de cet événement a plombé la première phase, et malgré une seconde bien meilleure, les SENIOR B n'ont pu faire mieux que huitième.

SENIOR C

En proie avec des problèmes d'effectifs récurrents tout au long de la saison et deux forfaits par manque de joueurs, Bernard et Michèle MONROLIN ont fait preuve d'une grande abnégation pour la terminer. Malgré tout, les réservistes ont obtenu sept victoires, dont deux mémorables

pour les joueurs présents ces jours-là, une par dix buts à quatre en déplacement à AROMAS en n'étant que neuf joueurs et l'autre lors de l'ultime partie où ils ont mis un point d'honneur pour l'emporter neuf à zéro en recevant SAINT-JULIEN, équilibrant ainsi leur goalavérage, soixante trois buts marqués pour autant d'encaissés.

18ANS

Il n'a presque rien manqué au groupe de Franck NOURRY et Jean-Louis BERTIN pour se maintenir au plus haut niveau régional, l'Honneur. Ponctionnés, en fin de saison par le groupe senior, les jeunes y ont acquis une expérience porteuse d'avenir, mais hélas au détriment de leur maintien. La solidarité qui s'est exercée, reste un point positif, dont tous les dirigeants ont gardé le souvenir. Seul regret, l'équipe classée juste devant en fin de saison a depuis déclaré forfait et a laissé une place libre en Honneur, celle-ci aurait sans nul doute fait le bonheur des jeunes.

FEMININES

Rémy FENIET et Magali ROUSSELOT-EMART ont connu une saison en deux couleurs, grise pour la première phase, avec une seule victoire et cinq défaites, puis verte, avec sept victoires, un nul et quatre défaites. Avec un groupe de joueuses dont certaines débutent dans le football, il n'est pas aisé de trouver une bonne cohésion et l'avenir de cette équipe passera forcément par une période transitoire durant laquelle, il sera nécessaire d'acquérir les bonnes bases à la pratique du football.

15ANS

Deuxième de la phase 1, puis troisième de la phase 2 en Elite, les protégés de Hubert GILLET, Emmanuel BRUGNOT et Julien FOYET, sont restés au sommet de la pyramide départementale, mais n'ont pas réussi à atteindre le niveau régional. A leur actif, ils ont participé à la finale de Coupe du Conseil Général, mais se sont inclinés face à une équipe de JURA NORD réellement un ton au dessus.

13ANS

A l'image de leurs aînés, ils ont, eux aussi, participé et perdu la finale de Coupe du Conseil Général, et ceci face au même club JURA NORD. En terminant premier de la phase 1, ils ont acquis le droit de jouer la phase 2 en Elite. Toutefois, contraints par un effectif trop étriqué, Richard NEAU et Cédric COURGEY, ont relevé le challenge proposé par le Comité Directeur, celui de jouer en entente avec le club voisin de l'ASPTT LONS. Tout n'a pas été simple, mais malgré l'absence de dirigeant de ce club, ils ont su dynamiser leur groupe pour préparer au mieux la saison suivante.

BENJAMINS

Thomas BOISSON et Louis NICOD ont réalisé une saison qui a permis au groupe de progresser, tant dans le jeu que dans les exercices techniques et de jongleries, avec deux séances hebdomadaires d'entraînements, les fondamentaux s'ancrent plus aisément. Ils ont disputé la finale départementale du Challenge Henri Guérin, où ils ont terminé treizièmes sur seize.

DEBUTANTS

Le groupe des tous jeunes, pour lequel, il n'est bien sûr pas question de compétition, a pu participer à de nombreux plateaux à Domblans ou à l'extérieur. Yves RAMELET s'est donc attaché tout particulièrement à l'éveil au football des enfants, aidé par quelques jeunes joueurs du club les mercredis après-midi, à commencer par ses deux fils Thibault et Félix, mais aussi avec Nicolas SAUSSARD et Sehrat CURE.

En marge des équipes, Bruno JARDON (ancien gardien de but), a mis à profit les mercredis après-midi, pour animer une séance spécifique jeune gardien. Cette initiative a permis de bien faire progresser les joueurs opérant dans les buts.

ARBITRES

Comme évoqué en introduction, l'US avec un arbitre et deux arbitres joueurs, se trouve désormais en règle avec le statut de l'arbitrage, et ainsi ne se verra plus pénalisée quant au nombre de joueurs mutés, six. Et si les deux joueurs arbitres officiaient chacun sur seize matchs, ou si un nouveau candidat se faisait jour, ce nombre pourrait passer à huit.

PERSPECTIVES 2009/2010

Deux grandes réformes sont arrivées à l'inter-saison, l'une de niveau régional, avec la suppression de la division Honneur Régionale et la création d'une nouvelle poule de Promotion de ligue. Cette réforme concerne directement notre équipe fanion. En effet il n'y aura pas de montée sportive à l'issue de la saison, et le seul objectif sera de se maintenir pour évoluer en 2010/2011 au niveau désormais appelé Ligue Régionale 2. L'autre est de niveau national, avec les nouvelles catégories de jeunes, des changements d'appellations et le gel des changements

de catégories d'âge sur une année. Ainsi les DEBUTANTS seront désormais des U7, U8 et U9 (under 7 ans etc..., pour une uniformité européenne), les POUSSINS des U10 et U11, les BENJAMINS des U12 et U13, les 13ANS des U14 et U15, les 15ANS des U16 et U17 et les 18ANS des U18 et U19, une catégorie U20 est aussi créée et sera composée des joueurs dont c'est la première année SENIOR, dans les divisions autres que celle d'Honneur, cinq joueurs pourront participer aux rencontres U18-U19. Bien sûr cela peut paraître un peu compliqué, mais finalement le milieu du football s'y est vite adapté.

Pour le club, quelques changements ont eu lieu à la reprise, l'élection au Comité Directeur de Didier METRAZ, le changement de l'entraîneur SENIOR, Frank NOURRY ayant repris le poste quitté au profit des 18ANS il y a deux saisons. L'arrivée pour la réserve de Jean-Marie REUBIRA en remplacement de Michel PEPIN et le changement d'équipe pour Bernard et Michèle MONROLIN, qui faute d'engagement d'une seconde équipe réserve, suivront l'équipe B.

Les U19 repris par Thomas BOISSON, les U17 par Didier et Franck METRAZ. Un poste de délégué au match à domicile a été créé, il est assuré par Michel BONIN.

Sur le plan sportif pur, l'équipe fanion se doit d'assurer son maintien au niveau Ligue le plus rapidement possible, ceci pour permettre un renfort éventuel de la réserve qui pourra peut-être viser l'accession en Première Division. Un autre effort doit être fait pour rebâtir au plus vite la seconde réserve, abandonnée cette année en raison d'un manque d'effectif, au profit d'une entente avec le club voisin FC PLATEAU 39. Les U19, devant quant à eux viser une bonne place en Promotion Honneur pour rester l'équipe attractive du secteur lédonien. Les FEMININES doivent continuer à faire la promotion de leur catégorie en vue de sa pérennisation, et essayer à nouveau de convaincre les jeunes filles, notamment les 6-11 ans, que le football n'est pas un sport réservé aux garçons, en créant une EFF (Ecole de Football Féminine).

Chez les jeunes, les U17 et U15 viseront la montée en championnat Ligue et pour les autres catégories la recherche d'améliorations techniques sera poursuivie. A l'instant où j'écris ces quelques mots, notre équipe fanion a effectué un spectaculaire début de saison, avec 8 victoires et 1 nul sur 9 matchs disputés, elle est l'équipe la plus performante, à mi-parcours de l'année, de toutes celles de Franche-Comté, tous niveaux confondus. La réserve est un peu décrochée de la tête du groupe, mais peut espérer accrocher la seconde place qui serait synonyme de montée, car le club leader du groupe, non en règle avec les critères d'équipes de jeunes ne pourra y prétendre. Les U19 sont un peu à la peine, mais devraient pouvoir se maintenir, les FEMININES souffrent par manque d'effectif, de joueuses blessées, mais aussi par manque d'engagement et de présence aux entraînements. Les U17 et U15 après une bonne première phase, sont en tête de leurs compétitions et peuvent espérer franchir le palier Ligue. Pour les autres formations jeunes, les résultats sont encourageants et satisfaisants, la progression technique recherchée est sur la bonne voie.

INSTALLATIONS

Après une première année d'utilisation, les nouveaux vestiaires ont permis une plus grande souplesse de gestion, les tranches deux et trois dont les appels d'offres viennent d'être lancés par la CCCHS seront probablement réalisées d'ici à la fin de 2010, bouclant ainsi un programme d'investissements donnant à notre club les moyens d'assurer son développement. Parallèlement, nous avons sollicité la Commune de DOMBLANS pour une extension des zones de jeu en périphérie de celles existantes, de manière à soulager le terrain honneur, mais aussi l'annexe qui sur-utilisée, est bien souvent dans un triste état pour le déroulement des compétitions jeunes. Cette dernière a accueilli avec bienveillance notre demande et les possibilités sont à l'étude. Concernant les entretiens, le problème reste entier et l'US, vaille que vaille, assume la tâche en sollicitant les bénévoles, mais cela reste très lourd en plus d'une gestion sportive importante, c'est pourquoi, les coups de mains seront toujours appréciés.

MANIFESTATIONS

Calendriers, cette année a vu une légère augmentation des ventes, grâce à une plus grande mobilisation de nos adhérents, mais cette opération reste perfectible. Un dépliant explicatif de nos activités a été distribué à cette occasion pour le plus grand intérêt des personnes qui ont répondu à notre sollicitation.

Souper Dansant, un léger mieux par rapport à la catastrophique édition précédente, mais là aussi il y a possibilité de mieux faire. Un clin d'œil particulier est adressé à notre cuisinier Cyril, qui a toujours autant d'allant et de talent pour restaurer les convives.

Bourse aux Vélos, une édition très correcte, qui plus est par un temps clément, oubliée la neige des deux éditions précédentes. C'est une opération, qui même si elle n'est pas financièrement de premier ordre, reste un des temps forts de notre saison.

Tournoi de Jeunes, disparu cette saison pour cause de trop bons résultats sportifs !!! Un comble, mais c'est ainsi. En qualifiant trois de ses équipes en finales régionales ou départementales, POUSSINS, 13 et 15ANS, le jour du tournoi, il manquait trop de forces vives pour assurer une édition de qualité, aussi la sagesse a prévalu et l'annulation en a été la conséquence. Mais ce tournoi figure bien au programme 2009/2010 à la date du lundi de Pentecôte.

Loto, c'est une bonne édition que nous a concoctée la commission, et malgré le beau temps, la Salle des Fêtes de DOMBLANS était plus que remplie pour que chacun puisse décrocher le gros lot.

L'**opération panneaux** autour du stade, se poursuit d'année en année, avec de fidèles sponsors, et même si trois ou quatre ont quelques difficultés à honorer leurs engagements, cette initiative est importante pour le club.

Le Comité Directeur remercie toutes celles et tous ceux qui par leur participation à l'une ou l'autre ou à plusieurs de ces opérations, contribuent largement à son action en faveur de la jeunesse et à son développement par l'exercice d'une discipline sportive d'équipe.

**EN SOUHAITANT A TOUTES ET A TOUS
LES MEILLEURES CHOSES POUR CETTE NOUVELLE ANNEE,
JE VOUS INVITE A VENIR NOUS RENCONTRER
DANS L'EXERCICE DE NOS ACTIVITES**

Le Président, Jacques BAUDRY



Asssemblée Générale du 27 mars 2009 :

* Le bilan des activités 2008 est présenté par la secrétaire : dernier voyage en Bretagne du 4 au 10 août, soirée-jeux et photos, week-end à Lyon pour les illuminations de Lyon les 6 & 7 décembre.

* Le bilan financier 2008 est lu par la trésorière adjointe.

* Quel sera le devenir de l'association depuis la mise en sommeil du Comité de Jumelage Le Faou-Domblans en 2008 ?

Après discussion, l'Assemblée Générale :

- a voté la dissolution du Comité de Jumelage du Val de Seille à partir du 31 décembre 2009 à une majorité écrasante et 3 voix contre
- a décidé de ne pas organiser la Soirée « Cochon Grillé » le 2 août 2009 et propose au Comité des Fêtes de s'en charger.

* Projets :

apporter son aide au Comité des Fêtes pour l'organisation du Cochon Grillé du 2 août 2009.

faire un dernier voyage le 25 octobre 2009 : prendre le petit train touristique de la Mure dans le Vercors.

Journée dans le Vercors le 25 octobre 2009.

Le petit train nous a emmenés le long du lac de Monteynard jusqu'à l'ancienne petite cité minière de La Mure : nous avons pu admirer de somptueux paysages revêtus de couleurs automnales, des ouvrages d'art construits le long de la voie ferrée (viaducs, de nombreux tunnels, barrages, etc...).





Après la visite des caves de la Chartreuse à Voiron et le retour en car, nous nous sommes tous retrouvés dans un restaurant de Passenans pour notre dernier repas en commun. Certains adhérents qui n'avaient pas pu nous accompagner, sont venus nous rejoindre le soir. Les membres du Comité de Jumelage étaient présents au grand complet.

La secrétaire Josette Reymann



Les années ne sont que des scènes rejouées tous les 365 jours ...

Acteurs et spectateurs, n'oublions pas, que tous les ans, la fatalité peut être déjouée et les périls atténués grâce à des femmes et hommes dévoués, se tenant en alerte jour et nuit, pour notre propre sécurité.

Cumulant cette mission avec leur quotidien, l'amicale apporte convivialité particulière renforçant plus que tout, la complicité de nos rangs.

Cette année débutant, le centre des Sapeurs Pompiers de Voiteur-Domblans se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2010.

« La garantie de votre sécurité justifie notre rôle dans la société. »

La présidente de l'Amicale des Sapeurs Pompiers Voiteur-Domblans, Christine DUBOZ



137 adhérents au Foyer Rural cette saison 2009-2010.

Fort de son succès la section informatique initie et perfectionne les internautes du futur !

La section Informatique

Le Club Informatique du Foyer Rural de Domblans, créé à l'automne 2008, a repris son activité début octobre dernier. Côté initiateurs, Marie-Claude Chalandard et Alice Poncet sont venues renforcer le trio initial formé de Sophie Guillaume-Belle, Olivier Batard et Roger Nozière. Assistance très appréciée, qui permet un travail beaucoup plus confortable et efficace : les 28 personnes inscrites au club ayant souhaité être initiées au fonctionnement de l'ordi sont réparties en 4 groupes de niveau, disposant chacune exclusivement d'un des 7 appareils composant l'équipement de l'école.

Deux groupes de débutants (7x2) fonctionnent chaque lundi et mercredi de 20 h à 21 h 30. Le samedi, 2 autres groupes de 7, se succèdent de 9 h à 11 h 30 pour consolidation ou approfondissement des acquis. L'ambiance est agréable, studieuse et détendue. Le club fonctionne, semble-t-il à la satisfaction générale. Nous remercions l'équipe enseignante de Domblans qui laisse très aimablement les locaux à la disposition du club, ainsi que la Municipalité pour son aide matérielle.

Le correspondant, Roger NOZIERE



La section danse a, elle aussi, ouvert un nouvel atelier cette année : la Danse Country (chaque Mercredi soir). Les cours de danse de salon sont maintenus le Mardi soir.

Les artistes en herbe du cirque se réunissent le Mardi soir pour les 5-7 ans, et le Vendredi soir pour les 8 ans et plus.

Le spectacle donné en Juin 2009 sous le préau couvert et ouvert (le temps le permettait) a réuni parents et enfants dans une joyeuse ambiance : le Foyer Rural a ensuite invité petits et grands au verre

de l'amitié en dégustant les gâteaux faits par les parents et les grands-parents !

La gymnastique, quant à elle, est toujours dynamisée par Sonia pour le plus grand plaisir des participantes.

Le cours de gymnastique (adultes) assuré par Sonia, a repris début Septembre et compte 25 adhérentes, qui évoluent sous le préau de l'école le mardi de 19 à 20 heures. Au programme : échauffement rythmique - cardio - alia - enchaînements dansés ou steps - renforcement musculaire - étirements, tout ceci dans une très bonne ambiance.



La correspondante, Paulette.Tignolet



Les ateliers créatifs du Vendredi préparent activement les objets décoratifs, utiles et futiles, qui vous seront présentés lors de notre exposition-vente le Samedi 4 Décembre 2010.

Le voyage à Paris du mois de Novembre au Salon Création et Savoir-faire a « boosté » nos idées créatives qui, nous l'espérons, seront au rendez-vous lors de cette exposition.

La présidente, Annick Guillaume



Le Mardi après-midi, jeunes retraités (de moins en moins !) et anciens se retrouvent avec plaisir pour un après-midi convivial.

Tarot, belote, scrabble réunissent chacune et chacun pour ce partage de moments agréables.

Recevoir le temps d'un après-midi le club du village de Plainoiseau fut pour nous un grand plaisir.

Dans l'avenir proche, les clubs, pour exister, devront sans doute se regrouper ainsi et se rencontrer tour à tour dans différents villages.

Le secteur de Voiteur a réuni cette année quelques adhérents de Domblans, Voiteur, Nevy-sur-Seille, Baume-les-Messieurs, Granges-sur-Baume, Passenans et Saint-Lothain pour un voyage à Yvoire.

La promenade en train, puis en bateau, à la découverte de paysages multiples a séduit chacune et chacun.

En 2010, la visite du Parc des Oiseaux de la Bresse est envisagée.

La présidente, Annick Guillaume



A pour vocation d'animer le village. Depuis de nombreuses années il essaie de mettre à contribution tous les habitants de Domblans.

Notre Comité est une équipe d'amis, où malheureusement cette année, deux de ses membres actifs Frédéric MECHIGHEL (41 ans) et François MINET (45ans) ont disparu tragiquement et nous tenons à leur rendre hommage pour tous les services rendus.

Malgré ces moments très difficiles le Comité continuera, comme le veut sa vocation, à animer le mieux possible la vie du village de Domblans au travers des manifestations suivantes pour l'année 2010 :

- | | |
|-----------------------|--|
| ▶ 20 Février 2010 | <u>Soirée Choucroute animée par Jura Free'sons</u> |
| ▶ 27 Juin 2010 | <u>Puces Vide grenier</u> |
| ▶ 3 et 4 Juillet 2010 | <u>Fête du Village</u> |
| ▶ 28 Août 2010 | <u>Cochon Grillé animée par Orchestre Dimitri SAUSSARD</u> |
| ▶ 19 Novembre 2010 | <u>Soirée Beaujolais Nouveau et cochonnailles</u> |
| ▶ 20 Novembre 2010 | <u>Loto</u> |

Notre Comité est ouvert à toute personne désirant s'investir, d'apporter leur concours et leurs suggestions pour contribuer au bon fonctionnement de nos manifestations.

Les diverses activités de l'année écoulée ont été

Le 23 Février 2009 - Soirée Tartouflette dansante

Il a été servi 120 repas préparés par les Etablissements Marlet. Animée par l'orchestre Benjamin Durafour dans une ambiance conviviale et festive.

Samedi 16 Mai - Loto de printemps

Loto sur le thème de l'été, plus de 250 personnes sont venues pour essayer de gagner une Semaine de location au Pradet pour 4 personnes, ainsi que de nombreux lots.

Voyage dans le Lubéron les 30 et 31 Mai

Le Samedi Matin, nous sommes partis de Domblans à 6 heures 15. Après un petit déjeuner en cours de route, nous nous sommes rendus à Fontaine de Vaucluse. Après le déjeuner, nous



avons visité cette petite ville qui renferme les souvenirs du poète Pétrarque et qui est surtout connue pour sa fontaine. Puis en fin d'après-midi, nous nous sommes dirigés vers Gordes, très beau site dominant la vallée de l'Imergue face au Lubéron. Arrêt panoramique à l'abbaye de Sénanque.

Le Dimanche Matin, départ pour Rustrel pour découvrir le Colorado provençal illuminé par la féerie des jaunes foncés, rouges, verts, violets foncés. Puis découverte de Roussillon l'un des plus beaux villages du Lubéron.

Le 28 Juin 2009 Pucés, Vide grenier

Dès 5h le matin, les exposants commencent à s'installer selon les emplacements prédéfinis et commencent à déballer leurs trésors ; café et croissants leur sont proposés. En tout ce seront 131 exposants, dont plusieurs de notre village, qui ont présenté des objets très divers à la grande satisfaction des fouineurs qui sont venus leur rendre visite tout au long de la journée, la météo étant très favorable. Les membres du Comité des fêtes avaient confectionné des plateaux repas, des côtelettes cuites au barbecue et des sandwiches.

Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2009 Fête au Village

Comme chaque année, l'ouverture de la fête est donnée par une retraite aux flambeaux qui part de l'école, où chaque enfant (60 cette année) se voit offrir sa lanterne et tous se rendent sur le parking de Shopi, précédés par la musique de Voiteur et suivis par un grand nombre de Domblanais. Un petit concert apprécié, applaudi par tous a été produit par la musique de Voiteur. A son issue, le Comité des Fêtes a offert à toute personne présente le verre de l'amitié. Puis suivit l'ouverture du Bal en plein air ...

Le Dimanche, le Comité des Fêtes a reconduit le repas à midi, préparé par les Etablissements Etapes Gourmandes où se sont retrouvés plus de 130 convives sous le chapiteau.

Puis les enfants avec leurs vélos et landaus fleuris se sont retrouvés au lotissement des Champs Ramboz, lieu de départ du défilé, accompagnés de la Fanfare du Pélican d'Arbois et des majorettes lédoniennes. Tous les enfants ont été récompensés par des tours de manèges offerts par le Comité des Fêtes. Pour suivre, eut lieu un concert de la Fanfare du Pélican d'Arbois sous chapiteau; enfin, pour clore cette journée, une représentation de Dance Country effectuée par le groupe de Villeneuve sous Pymont, très appréciée par le public.

Samedi 1^{er} Août Cochon grillé

Cette manifestation nous a été proposée par le Comité de Jumelage suite à sa dissolution. Environ 200 personnes ont apprécié les Jambons cuit à la broche, et l'orchestre Dimitri SAUSSARD. Nous remercions les membres du Comité de Jumelage qui ont bien voulu nous aider dans cette transmission de savoir faire.

Vendredi 20 novembre Soirée Beaujolais Nouveau Cochonnailles

120 Personnes ont dégusté le Beaujolais Nouveau accompagné de la Cochonnaille qui fut très appréciée. Moment de convivialité.

Samedi 21 Novembre Loto

350 personnes se sont déplacées à notre Salle des Fêtes pour essayer de gagner les différents Bons d'achat d'une valeur de 150 €, 250€, 450€ pour le dernier. L'ensemble de la dotation était de 3 500€.

Les membres du Comité des Fêtes portent à votre connaissance le matériel dont il dispose: buvette démontable, tables-brasserie et bancs, parasols, vaisselle, dont vous pouvez vous porter loueurs pour vos manifestations. (Renseignements au 03.84.44.64.07 ou 06.75.31.48.86)



Roger et toute son équipe vous souhaite une très heureuse année et vous invite à venir les rejoindre.

Le "Président Roger Ducret

Dans

nos



La traversée du Pas de Calais en aéroplane – 1908
Blériot atterrit sur la falaise de Douvres

Archives



Sequani. Archidiaconnés de Salins du Diocèse de Besançon.
Partie méridionale de la Franche Comté subdivisé en Balliages et Subdivisions subalternes / par N. Sanson d'Abbeville - 1658

Extraits des délibérations du Conseil Municipal



Il y a 200 ans - DOMBLANS

N.B : l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

1809 en France et dans le Monde

= = =

Napoléon I^{er} est empereur des Français

Guerres napoléoniennes en Europe Centrale :

12 Avril : reprise des hostilités entre la France et l'Autriche

22 Avril : victoire d'Eckmühl contre l'Autriche

13 Mai : les Français occupent Vienne

5-6 Juillet : victoire de Wagram contre l'Autriche

14 Octobre : paix de Schönbrunn

Guerres napoléoniennes en Espagne :

20 Février : les Français prennent Saragosse

17 Mars : défaite de Villafranca

28 Mars : victoire de Medellin

2 Décembre : les Français occupent Madrid

Peinture :

Francisco GOYA dénonce la cruauté de la guerre dans son tableau « el dos de Mayo »

Sciences :

Première découverte d'un fossile de dinosaure (Iguanodon)

Musique :

Concerto pour piano dit « de l'empereur » de Beethoven

31 Mai : décès de Haydn

Littérature :

Chateaubriand publie « Les Martyrs »

1809 Domblans

Séance extraordinaire du 22 Janvier 1809

Présents : Messieurs p.f. Goy. J Bouvier cl et Bouvard, L. Duard j.Et puget, j.p. puget, Claude Duard, h. rognon

Le Conseil assemblé extraordinairement ensuite d'autorisation en deux forme de monsieur le préfet, un membre a dit qu'il avait invité mr le maire a convoquer le conseil pour prendre une délibération relativement a l'interruption du chemin vicinal ou de communication de Domblans a menétru, sur le territoire de Blandans, lequel sert également de déserte a une partie du vignoble, et a une prairie, interruption faite depuis plusieurs années par plusieurs particuliers, et notamment par messieurs de Vaudry de menétru, qu'au moment ou cette entreprise hardie fut faite, plusieurs propriétaires de Domblans présenterent petition a mr le préfet pour solliciter l'ouverture de ce chemin qui leurs était nécessaire pour la deserte de leurs vignes, que mr le préfet après avoir communiqué la pétition ala municipalité de Blandans, et en avoir reçu l'avis avait nommé commissaire pour vérifier les faits, et les lieux mr Vuillermoz juge de paix du canton de Voiteur, et donner son rapport, que mr Vuillermoz avait visité deux fois les lieux en presence du maire et de l'adjoint de Domblans mais n'avait pas encore donné de rapport ; qu'il est d'une nécessité indispensable pour la commune de Domblans que ce chemin qui a toujours existé soit rouvert, parceque chaque jour les voiturier, qui sont obligés d'aller a menétru, ou dans les bois ou ils ont coutume de faire leur provisions, ou dans leurs vignes pour y voiturer les engrais nécessaires sont menacés par les propriétaires liverains dudt chemin, parcequ'ils sont forcés de passer sur leurs héritages ne pouvant mieux faire, que pour éviter des procès avec les particuliers, il convient de solliciter de nouveau au nom de la commune l'ouverture dudt chemin et de prier monsieur le préfet d'engager mr Vuillermoz de donner son rapport, ou de nommer un nouveau commissaires pour cette opération ;

le Conseil sentant la justice de ces observations et l'urgence, a délibéré que mr le préfet serait prié de vouloir bien engager mr Vuillermoz en qui la commune a la plus grande confiance, a donner son rapport dans le plus bref délais, attendu que les voituriers se voient avec peine forcés de passer sur le fonds des particuliers qui ne doivent pas souffrir de l'entreprise de messieurs de Vaudry , et que le moment et d'autant plus favorable que ces derniers ont déjà été obligés d'arracher la plantation de vignes qu'ils avaient faite dans ledit chemin , cequi fera qu'ils auront moins de regret a se rendre justice ; et aucas ou monsieur Vuillermoz refuserait de donner son rapport, nommer un nouveau commissaire, parcequ'il est extrêmement utile aux habitans de Domblans de rouvrir les communications avec ménétru, et de faciliter les moyens de se pourvoir de bois en en facilitant l'importation et de faire les réparations et ouvrages nécessaires ases vignes sans s'exposer a avoir chaque jour des procès

1809 La Muyre

Arrêté municipal du 15 Décembre 1809

Aujourd'hui 15 Décembre mille huit cent neuf, moi Emmanuel de Grivel maire de la commune de la Muyre ai fait la répartition du chemin vicinal de la commune de la Muyre a celle de Plainoiseau entre les habitans du dit la Muyre et les non résidans y payant des contributions ; ce chemin est divisé en deux parties, savoir la 1^{ère} depuis le pont de la Muyre jusqu'à la tuilerie et la 2^{ème} de la tuilerie jusqu'au territoire de Plainoiseau. La première portion avait déjà été repartie et homologuée par Monsieur le préfet du Jura en date du douze avril dix huit cent six, la seconde ne l'ayant pas encore été le maire de la Muyre arrette

que le chemin dont il s'agit étant de premiere nécessité pour la commune de La Muyre il sera dans toute sa longueur chargé de pierres cassées dans une largeur de quatre Mètres, des fossés de quatre vingt centimètres de large le borderont des deux côtés dans sa toute longueur. Il aura quatre mètres de large inclusivement dans la forest dite le bois de La Muyre et le long des bois et dans les champs il aura la largeur ordonnée. Chaque contribuable porté dans les répartitions sera tenu de faire ses portions de chemin comme il suit : il unira le chemin , fera des fossés et après déposera des pierres cassées a raison d'un demi mètre cube pour une longueur d'un mètre, cela dans la moins mauvaise partie ; car dans l'autre il sera tenu de mettre le metre cube par metre. Le chemin sera chargé en dos d'âne ensorte que l'eau puisse aisément s'écouler dans les fossés. Cette seconde partie comprend une longueur de seize cent trente mètres, elle sera divisée en deux portions égales quant à l'ouvrage a faire et sera faite avant le premier may mille huit cent dix. A deffaut de quoi l'adjudication en sera faite aux dépens de qui il appartiendra.

Les répartitions des deux parties de chemin seront envoyées de suite a M^r le préfet pour qu'il veuille bien les homologuer

Fait a La Muyre les an, mois et jours susdits

Le Maire de La Muyre
Emma. De Grivel

1809 Blandans

Le registre ne comporte aucune délibération en 1809

*** *** ***



Il y a 150 ans - DOMBLANS

N.B : l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

1859 en France et dans le Monde

= = =

Napoléon III est empereur des Français

Evènements :

24 Mars : début du percement du canal de Suez par Ferdinand de Lesseps

27 Août : début de l' « âge du pétrole » : découverte d'un gisement aux Etats Unis (en Pennsylvanie)

La France dote l'Algérie d'une importante infrastructure (ports d'Alger, Oran, Philippeville) routes, voies ferrées, câble électrique Toulon-Alger, etc...

Ruée vers l'Or dans le Colorado (100.000 personnes)

Guerre d'Italie :

29 Avril : l'Autriche attaque le Piémont, allié de la France

3 Mai : la France déclare la guerre à l'Autriche

4 Juin : Victoire de Magenta

24 Juin : Victoire de Solferino

10 Novembre : traité de Zurich entre les belligérants. La France s'agrandit du Comté de Nice et du Duché de Savoie

Colonisation :

18 Février : l'armée française occupe Saïgon, et s'installe en Cochinchine

20 Avril : le Portugal et les Pays Bas se partagent l'Insulinde

26 Juin : échec d'une offensive franco-britannique sur TIANJIN (Chine)

Divers :

4 Aout : mort du Curé d'Ars

Sciences et technologies :

15 Mai : naissance de Pierre Curie

24 Novembre : Charles Darwin publie l'Origine des Espèces

Gaston PLANTE invente le premier accumulateur électrique rechargeable

Musique :

17 Février : Un bal masqué (Opéra de Verdi)

19 Mars : Faust (de Gounod)

Littérature :

23 Mai : naissance de Conan Doyle, inventeur du roman policier avec son héros Sherlock Holmes

Le Maire, Désiré Monnier, âgé de 71 ans, n'assiste plus aux séances de Conseil Municipal depuis environ 2 à 3 mois. Il adresse le 29 Juin le courrier suivant aux Conseillers Municipaux :

Dole le 29 Juin 1859

Messieurs les Conseillers Municipaux de Domblans.

Les deux absences que je viens de faire m'ont donné à comprendre toute la différence qui existe entre vos dispositions de l'année dernière à l'égard de votre Maire, et vos dispositions de l'année présente. Il y a un an que vous me délivriez un certificat de satisfaction de mes services administratifs ; aujourd'hui je ne sais pourquoi j'ai cessé de convenir à plusieurs d'entre vous.

Je sais cependant que quelques uns me reprochent de n'avoir pas cantonné des chèvres : ils ont oublié sans doute qu'une commission composée de M.M Goy, Saillant, Mottet et Duard, avait été chargée de ce soin dès le 27 avril dernier. C'est donc à tort que l'on m'impute à moi l'inexécution de cette mesure.

Je sais aussi qu'on me fait un grief de n'avoir pas changé de garde champêtre. Hé bien, le conseil ne l'a pas formellement demandé au Maire. On a seulement fait observer aux personnes isolées qui se plaignaient de ce fonctionnaire que ce n'était pas convenable alors parce que ce fonctionnaire était malade. Mais depuis environ trois mois que je suis absent, et que par conséquent vous êtes libres de faire toutes vos volontés, pourquoi donc n'avez-vous pas pourvu à ce remplacement ? Est-ce que vous n'avez pas un Maire dans la personne de mon Adjoint ?

Un autre conseiller voudrait que je rédigeasse les délibérations séance tenante. Cela est impossible au milieu des conversations ; et d'ailleurs MM les conseillers lèvent le siège avant qu'on ait pu se mettre à rédiger, car le dernier coup de la messe paroissiale sonne en ce moment. Si ce conseiller est assez habile, lui, pour improviser les actes d'une, deux ou trois pages infolio, il faut le demander pour maire, et il sera unique dans tout le Département.

Enfin on m'a jeté un blâme au sujet d'un nom inscrit dans le recensement de la classe de 1858 ; c'est encore mal à propos. Un père n'ayant pas déclaré le décès de son enfant mort et peut-être enterré dans les bois en 1838, époque à laquelle je n'étais pas Maire, le nom de cet enfant a dû figurer dans le tableau. Pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu un jugement et des enquêtes judiciaires. Au reste MM les conseillers de Lamuire, croyant eux-mêmes à l'existence du jeune homme, m'avaient dit qu'il vivait : ils s'étaient mépris. Enfin l'état de recensement avait été affiché. Vous voyez que tout s'est passé dans l'ordre, et qu'il n'y a d'ignorants dans toute cette affaire, que ceux qui, hors du conseil, m'ont blâmé sur ce point.

A présent, MM, si j'ai baissé dans votre opinion et dans votre cœur, pour des motifs aussi peu fondés, vous ne devez pas tenir beaucoup à ma présence. Forcé de m'éloigner de nouveau, je laisse champ libre. Vous pourrez en profiter pour provoquer mon remplacement.

Un certain nombre d'entre vous, vous avez résolu de ne plus remettre les pieds au conseil : c'est ce que vous avez déjà exécuté plusieurs fois, pendant mon absence, notamment lorsqu'on a dressé le budget, et tout récemment encore (26 Juin) lorsqu'il s'agissait de vous prononcer sur un reclassement de chemin. Votre abstention fait tort aux affaires publiques ; faites y bien attention.

Ce qui s'est passé pendant mes deux absences semble indiquer que vous n'êtes pas disposés à délibérer sous la présidence de mon Adjoint ; vous n'avez pourtant pas de chose sérieuse à lui reprocher à lui qui vous a toujours donné, comme moi, l'exemple de l'assiduité. N'oubliez pas qu'il est Maire quand je ne suis pas là, et que les convocations nous obligent à assister aux séances, si vous tenez à l'accomplissement de vos devoirs. Ne m'attendez pas.

J'ai avec des autorités de premier ordre des rapports plus satisfaisants que dans notre pays. Si je ne suis pas connu de mes concitoyens du canton de Voiteur, j'ai un nom plus honoré en d'autres lieux ; et les marques d'estime que j'y reçois me dédommagent des ingratitude dont mon zèle et ma bienveillance sont payées dans un village !!

Au revoir, Messieurs les Conseillers, et recevez l'assurance de mon estime distinguée et de mon sincère attachement

Monnier

Séance extraordinaire du 10 juillet 1859

Présents : MM Monneret, Prénas, Mottet, Gardet, Saillant, Duard, Billet, Rousselot, Goy, Monnier, membres du Conseil Mal, ce dernier étant maire et président

Le Maire consulte le conseil sur la question du garde champêtre le Sr Claude Pierre Duard, titulaire ayant donné sa démission. Il s'agit de savoir s'il conviendrait d'élever le salaire de cet emploi à une somme plus forte. Profitant de cette réunion pour donner les opinions des conseillers pour le choix d'un nouveau garde, le maire juge à propos de le faire au scrutin secret, opération qui donne pour résultats, sept suffrages en faveur du Sr Joseph Duard, dit Monarque, sur dix votants.

Le Conseil est d'avis que M le Maire présente cet élu à M. le Préfet. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'augmenter la quotité du salaire !

A la même séance, il est parlé de la reconstruction devenue nécessaire des latrines de l'école des garçons et le maire met sous les yeux du Conseil Municipal un aperçu de dépenses, fait par un maître maçon, lequel monterait à trente sept francs quatre vingt centimes. Sur quoi, le Conseil considérant que cette somme lui paraît exagérée est d'avis qu'une autre estimation soit faite par un homme de l'art.

Une commission composée de MM Ferd.Saillant, Abel Prénas et JeanPierre Mottet, est instituée pour suivre les travaux dont il s'agit.

A la même séance encore, le maire met sur le bureau une note de Sr Ruffet Ferdinand, menuisier à Voiteur, qui fait monter à la somme de soixante sept francs quatre vingt deux centimes les réparations faites par lui à la maison de l'instituteur, et la confection d'une estrade pour le maître. Cette estimation paraissant aussi exagérée, il est décidé qu'on fera estimer le travail fait par le Sr Michaud ou par le Sr Louis Florin, menuisiers à Domblans.

Fait et délibéré en mairie à Domblans le dix juillet 1859

*** *** ***



Il y a 100 ans - DOMBLANS

N.B : l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

1909 en France et dans le Monde

= = =

Armand FALLIÈRES est Président de la 3^{ème} République

Evènements :

28 Janvier : les troupes américaines quittent Cuba, mais gardent la base de Guantanamo

17 Février : décès de GERONIMO, Chef de la tribu des Apaches

23 Février : le Premier Ministre Serbe veut constituer une « Grande Serbie » et revendique la Bosnie, la Dalmatie et la Croatie

6 Avril : l'américain Robert PEARY est le premier homme à atteindre le pôle Nord

11 Avril : fondation de Tel-Aviv, première ville juive en Palestine

10 Décembre : décès de RED CLOUD (Nuage Rouge), Chef de la tribu des Sioux

23 Décembre : Albert I^{er} devient Roi des Belges et succède à Léopold II

Aéronautique :

23 Janvier : BLÉRIOT traverse la Manche

Médecine :

l'allemand Paul EHRLICH invente la chimiothérapie

Sports :

Football : Newcastle est champion d'Angleterre et Manchester United remporte la Cup Karlsruhe est champion d'Allemagne / fondation du Borussia Dortmund (15 Décembre)

Automobile : inauguration du circuit automobile d'Indianapolis (12 Août)

Tennis : l'Australie remporte la Coupe Davis

Musique :

17 Novembre : l'Oiseau de Feu d'Igor STRAVINSKI

Séance du 17 Juillet 1909

Etaient présents MM. Bonne, Simandre, Mottet, Gardet, Solviche, Grillot, Villet, Bailly, Coutenot, Vuillermet et Sailland, Maire.

Le Conseil,

Appelé à fixer la qualité de la taxe à percevoir pour couvrir les frais d'inspection et de surveillance de la tuerie et des viandes destinées à la consommation,

Délibère :

Il sera perçu au profit de la commune sur les animaux abattus à la tuerie de Domblans les taxes suivantes :

1 F 50 par tête de bœuf et taureau ;

1 F 25 par tête de vache ou génisse ;

0 F 40 par tête de veau âgé de moins de 4 mois ;

0 F 20 par tête de mouton ;

0 F 75 par tête de porc ;

0 F 20 par tête de chèvre ;

0 F 10 par tête de chevreau ;

1 F 50 par tête de cheval, âne ou mulet.

Ainsi délibéré à Domblans le 17 Juillet 1909

Séance du 18 Août 1909

Etaient présents MM. Bonne, Simandre, Mottet, Gardet, Grillot, Villet, Bailly, Solviche, Coutenot, Vuillermet et Sailland, Maire.

Le Conseil,

Vu le devis supplémentaire dressé par M. BILLET, Architecte, pour l'aménagement du bureau de Poste et du logement du fromager, lequel se monte à la somme totale de 2.600 Fr.

Considérant que les travaux désignés dans ledit devis sont indispensables,

Est d'avis de l'approuver.

Ainsi délibéré, à Domblans, le 18 Août 1909

Le Conseil,

Appelé à établir une liste de propositions de classificateurs titulaires et de classificateurs suppléants pour l'évaluation des propriétés non bâties, désigne pour remplir ces fonctions :

Classificateurs titulaires	Domicile	Classificateurs suppléants	Domicile
Prénas Paul	Lamuire	Billet Joseph	Lamuire
Coutenot Henri	Blandans	Vuillermet Elisée	Blandans
Guillon Stanislas	Domblans	Grillot Louis	Domblans
Mottet Auguste	irg	Ethevenot Auguste	irg
Villet Emile	irg	Simandre Joseph	irg
Gardet Gustave	irg	Bernier Henri	irg
Brocard Maximin	Menétru	Puget Charles	Voiteur
Vuillaume Léo	Frontenay	Lécuyer Louis	St Germain
Loye, Maire	Plainoiseau	Poulet Olympe	Voiteur
Reverchon Gabriel	Frontenay	Gourdon Arsène	Bréry

Ainsi délibéré à Domblans, le 18 Août 1909

Séance du 12 Septembre 1909

Présents MM. Bonne, Simandre, Mottet, Gardet, Grillot, Villet, Bailly, Solviche, Coutenot, Vuillermet et Sailland, Maire.

Le Conseil,

Considérant que par suite des gelées d'hiver et de printemps la récolte en vin sur le territoire de la commune de Domblans peut être considérée comme nulle.

Prie M. le Préfet de vouloir bien ordonner une enquête afin qu'un secours et un dégrèvement d'impôts soient accordés aux vigneron et propriétaires de vignes de la commune.

Ainsi délibéré à Domblans, le 12 Septembre 1909.

*** *** ***



Il y a 50 ans - DOMBLANS

N.B : l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension

1959 en France et dans le Monde

= = =

Le Général de GAULLE est Président de la République (Michel DEBRÉ est Premier Ministre)

Décolonisation :

Avril : Léopold SÉDAR SENGHOR devient Président de l'Assemblée Nationale du Mali

1^{er} Mai : Félix HOUPHOUËT-BOIGNY est nommé Premier Ministre de la Côte d'Ivoire

Evènements :

15 Février : Fidel CASTRO prend le poste de Premier Ministre de Cuba

10 Mars : révolte des Tibétains contre l'occupation chinoise

31 juillet : création de l'organisation séparatiste basque E.T.A.

16 Septembre : discours du Général de Gaulle sur l'autodétermination en Algérie. Lancement du plan CHALLE (opérations militaires)

15-28 Septembre : voyage de Nikita KHROUTCHEV aux États-Unis

Novembre : Yasser ARAFAT fonde le Mouvement de Libération de la Palestine

Sciences et techniques :

3 Janvier : présentation du premier photocopieur commercial (XEROX)

14 Septembre : la sonde soviétique LUNA réussit le premier impact sur la lune

Cinéma :

Débuts de la nouvelle vague (Truffaut, Godard, Bresson, Chabrol)

25 Novembre : décès de Gérard PHILIPPE

Théâtre :

23 Septembre : Les séquestrés d'Altona de Jean-Paul SARTRE (au théâtre de la Renaissance)

Télévision :

9 Janvier : première émission de Cinq colonnes à la une

Sports :

Cyclisme : Federico BAHAMONTES remporte le 46^{ème} tour de France

Rugby : la France remporte le tournoi des 5 Nations

Football : Nice est champion de France

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

L'an 1959, le 15 Mars à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Domblans, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 8 Mars 1959, se sont réunis dans la salle de Mairie.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1. Jacquot Pierre
2. Coutenot Marcel
3. Sailland Léon
4. Pasquier Gaston
5. Berthet Gabriel
6. Potier Jean
7. Guyétant Georges
8. Buisson Marius
9. Olivier Maurice
10. Sorgues Jules
11. Royet Jean

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Léon Sailland, Maire qui a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers ci-dessus.

Monsieur Léon Sailland, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Olivier Maurice.

Election du Maire – 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :	Sailland Léon	10 voix
	Buisson Marius	1 voix

Monsieur Sailland Léon, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Election de l'Adjoint – 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu	Buisson Marius	10 voix
	Berthet Gabriel	1 voix

Monsieur Marius Buisson a été proclamé Adjoint, ayant obtenu la majorité absolue.

Commissions

<u>Electricité :</u>	MM. Buisson et Olivier
<u>Eau :</u>	MM. Buisson et Sorgues
<u>Chemin ruraux :</u>	MM. Pasquier et Guyétant G.
<u>Bois et affouages :</u>	M. Berthet
<u>Terrain de sport, camping, réceptions et fêtes :</u>	MM. Royet, Potier
<u>Blandans :</u>	M. Coutenot M.
<u>La Muyre :</u>	M. Jacquot Pierre

Délégué au Syndicat intercommunal d'électricité :

M. Marius Buisson est élu délégué au Syndicat intercommunal d'électricité.

Délégué suppléant : M. Olivier Maurice

Séance du 29 Avril 1959

Présents tous les conseillers.

Transformation de la Recette-distribution de 6° en Recette de 5° :

Cette transformation aurait l'avantage d'avancer de 11 heures à 9 heures l'ouverture au public du Bureau pour les opérations d'ordre postal.

Toutefois cette transformation est subordonnée à l'engagement que devrait prendre la commune de fournir gratuitement pendant 18 ans, le local nécessaire au fonctionnement du service postal et au logement du titulaire.

Une fois écoulée cette période de prestation gratuite, la commune serait déchargée de toute obligation en matière de fourniture de local et pourrait percevoir un loyer annuel de 60.000 F environ.

Le Conseil repousse cet engagement par 9 voix contre 2.

Réfection du chemin départemental n° 57 E.2 de Domblans à Plainoiseau :

Le Conseil demande que la remise en état du chemin départemental n° 57 E.2 de Domblans à Plainoiseau soit achevée.

Demande d'autre part à bénéficier d'une participation départementale de 50 %.

La participation communale estimée à 600.000 F sera financé sur le budget vicinal.

Séance du 29 Mai 1959

Présents tous les conseillers.

M. le Directeur des Postes et M. Ytournel Inspecteur des Postes

Transformation du Bureau de 6° en Recette de plein exercice :

Le Conseil, après l'exposé de M. le Directeur des Postes,

refuse par 6 voix contre 5 d'adopter l'engagement qui permettrait la transformation du Bureau de Poste en Recette de plein exercice.

Séance du 7 Juillet 1959

Présents tous les conseillers.

Dépôt d'ordures :

Les travaux de réaménagement ont coûté environ 60.000 F. Le Maire fait appel à la bonne volonté de tous pour que les ordures (surtout les débris de verre et les boîtes de conserve) ne soient pas éparpillées sur tout le terrain, mais entassées dans l'angle formé par la voie ferrée et la rivière.

Les industriels déposant des écorces ou de la sciure devront faire brûler ces déchets.

Séance du 2 Novembre 1959

Présents Messieurs Léon Sailland, maire, Marius Buisson, adjoint, Pierre Jacquot, Gabriel Berthet, Gaston Pasquier, Georges Guyétant, Jean Potier, Maurice Olivier, Jules Sorgues, Jean Royet

Absent Marcel Coutenot

Service départemental de vérification et d'entretien des distributions d'eau potable du Jura :

Ce service, dont l'abonnement serait de 8.640 F pour la commune, ne semble pas être d'une grande utilité pour Domblans qui n'a pas de station de pompage.

Toutefois, le Conseil de Domblans discutera de l'utilité de cet abonnement avec le Conseil de Frontenay et l'affaire est mise en délibéré.

Daniel Herpin :

Une concession à perpétuité gratuite est réservée à Daniel Herpin, décédé en Algérie.

Demande d'adduction d'eau au hameau de La Muyre :

Dans une lettre adressée à M. le Maire, M. Pierre Jacquot conseiller municipal à La Muyre, demande pour que l'adduction d'eau soit prolongée jusqu'à ce hameau. L'affaire est à l'étude

*Relevé par le maire, René GUILLAUME
sur les registres communaux de délibérations*

Waldelenus de Besançon

Patrice de Bourgondie, maire du palais d'Austrasie
L'un des fondateurs du monastère de Luxeuil.



Vers 531, en Bourgogne Transjurane, est né Waldelenus, ou Waldalenus, versions latinisées de Waldhelm (la vie dans les bois), ou bien encore Wandalenus (comme l'appelle Frégédair). Il est mort à Besançon vers 615 et est inhumé dans l'église abbatiale Saint-Paul de Besançon.

Ses origines

Au moment de la conquête burgonde de la Séquanie, quelques familles gallo-romaines, pour conserver leurs vastes propriétés, flattent les vainqueurs barbares. L'entrée de ces peuples du Nord avait été violente et accompagnée de ravages. Au VI^e siècle, les envahisseurs se rapprochent, chaque jour un peu plus, des autochtones. Ils tendent à devenir pour eux de simples voisins et à s'unir à eux, en raison de leur religion commune.

C'est ainsi que la famille des **Waldelini**, dans les montagnes du Jura, est maintenue, du côté maternel, dans sa fortune.

Le père de Waldelenus, **Magnachar**, (ou Maquaire, ou encore Magnacaire ou bien encore Magnaire) vers 506-565, duc de la Bourgogne Transjurane et de Salins, est certainement un Alaman fortement latinisé, mais il n'est pas Gallo-romain ou Franc. Sa mère, dont le nom est inconnu, est peut-être Gallo-romaine, comme sa propre femme.

Sa famille



Waldelenus est le beau-frère du roi Gontran, il est aussi l'arrière-grand-père d'Étichon-Adaltic d'Alsace et l'ancêtre donc des Étichonides, mais aussi un proche parent de la gens Abbo.

Marcatrude, sœur de Waldelenus, est reine de Bourgogne, par son mariage, en 565, avec le roi Gontran, un franc. Avant et après leur union, Gontran vit en concubinage avec Vénérande, une servante gauloise, qui a un fils de lui, Gondebaud (vers 561- vers 566). Les deux femmes sont très jalouses l'une de l'autre.

Frégédaire affirme que, ayant mis au monde un fils, Marcatrude devient jalouse de Gondebaud et attente à sa vie : on dit qu'elle le fait mourir en mettant du poison dans sa boisson. Lui mort, elle perd également son fils « par le jugement de Dieu ». Elle encourt alors la haine du roi qui la renvoie en 565.

Grégoire de Tours, avec cependant une grande réserve, mentionne d'abord le meurtre du jeune fils de Marcatrude imputé à Vénérande. Gontran ayant profité de cet événement pour répudier sa femme. Vénérande aurait ensuite perdu son fils, peu de temps après celui de Marcatrude.

Marcatrude meurt subitement en 566, époque à laquelle Gontran épouse une de ses esclaves : Austrechilde, dite Bobile, dont il a quatre enfants (Clotaire, né en 567 ; Clodomir, né en 573 ; Clodeberge, née en 575 ; Clotilde, née en 577).

Guntio et **Wiolec**, frères de Waldelenus, ne peuvent supporter l'outrage fait à leur sœur. Ils profèrent beaucoup d'imprécations et de malédictions contre Austregilde et annoncent que ses enfants ne pourront pas régner, étant fils de serve (affirmation qui est pourtant contraire aux lois franques). En 577, le roi Gontran, d'un caractère violent, les poignarde de sa propre main.

Comme ils sont très riches, il confisque leurs biens pour son trésor.

Cela n'empêche pas Grégoire de Tours de louer Gontran « *comme un souverain doux et bon* ».

On ne sait pas si Waldelenus a d'autres frères et sœurs.

Un patrice de Bourgogne

Waldelenus, peut-être né en 531, est gouverneur de la Haute Bourgogne, mais il domine l'ensemble de la province. Il détient à la fois le pouvoir politique, militaire et même religieux.

Il est un des principaux grands propriétaires de cette partie de la Francie.

Childebert II est Roi d'Austrasie de 575 à 596, après avoir été adopté par le roi Gontran, son oncle.

Waldelenus est maire du palais d'Austrasie, à Metz, en 581, malgré la répudiation et la mort de sa sœur, et malgré l'assassinat de ses deux frères.

Le 28 Novembre 587, le traité d'Andelot est signé : Gontran, du fait de la mort de deux de ses fils, nés de l'ancienne serve, promet de léguer à Childebert II la totalité de ses domaines.

Ce traité rétablit la paix dans le royaume.



Gontran



La Gaule au traité d'Andelot

Paul Vidal de la Blache

Atlas général d'histoire et de géographie - 1894

De 597 à 612 : Théodebert II, dit Thibert II, est roi et Brunehilde régente.

Une lutte sans merci commence entre les deux rivales : Frédégonde, la reine de Neustrie, et Brunehilde régente, la reine d'Austrasie qui voit son pouvoir contesté par les colombaniens et les leudes Austrasiens. Ils supportent mal de voir une femme aux rênes du royaume. Or, Waldelenus est non seulement un leude (*vassal lié au roi par attachement personnel à l'époque mérovingienne*), mais il est surtout le principal partisan et ami de Coloman.

Ces complots débouchent sur un traquenard dans lequel tombe l'ancienne arienne qui se voit accusée, par ceux qui l'ont trahie, de tous les maux : régicide et infanticide. Brunehilde est suppliciée durant 3 jours. Elle est ensuite attachée par les cheveux, un bras et une jambe à la queue d'un cheval indompté.



*L'exécution de Brunehilde vue au XIX^e siècle
par Neuville*

Domblans et Arlay

Waldelenus vit parfois à Besançon, qui est l'ancienne capitale de la Séquanie, d'où son nom : Waldelenus de Besançon.

Mais, la plupart du temps, ce patrice habite à Domblans et Arlay, où il fait construire au pied de l'oppidum, un immense palais dont il ne reste de nos jours pour débris que des fragments de pavés en mosaïque. Il se plaît à étaler un grand luxe. (Son fils Donat de Besançon, y construit un monastère Saint-Vincent, qui sera détruit par Otto-Guillaume de Bourgogne)



Ruines du château fort d'Arlay du XIII^e siècle, construit sur l'emplacement d'un ancien oppidum gallo-romain avec les pierres du palais de Wadebus et du monastère de son fils Donat de Besançon

Ce lieu a pour Waldelenus un double avantage :

- . situé dans un canton fertile, il surveille les intérêts matériels de ses immenses cultures.
- . à Domblans, comme plusieurs voies romaines vont soit à Lons-le-Saunier, soit à Chalon-sur-Saône ou en Helvétie, il est au cœur de son duché et peut facilement communiquer avec les principaux points de son administration politique. Il succède au fisc romain et possède les plus riches. (Donat de Besançon, son fils, moine devenu archevêque, lèguera à son église les terres d'Arlay et de Domblans)

Ainsi les abbayes de Saint-Paul de Besançon, de Jussa-Moutier à Besançon, de Bèze, de Bregille, l'abbatiale de Romainmôtier et le monastère de Luxeuil sont fondés par les membres de la famille de Waldelenus.

Son mariage

La femme de Waldelenus, **Aelia Flavia**, est une noble gallo-romaine. Elle est peut-être la descendante du proconsul Felix Ennodius et du côté maternel de Syagrius (général romain qui a régné en Gaule du Nord comme Roi des Romains).

Devenue veuve, Flavia cherche à se rapprocher de son cher fils Donatus (Donat de Besançon). Il y a entre cette pieuse femme et son fils aîné une sympathie des goûts et des sentiments religieux. Elle consacre sa fortune à fonder à Besançon un monastère de femmes sous l'invocation de la sainte Vierge. Ce monastère, situé au pied du rocher de la Citadelle, où était alors la Basilique de Saint-Etienne, s'appelle Jussa-Moutier.

C'est dans cette humble retraite que Flavia et sa fille Syruide se retirent sous la protection de Donatus, qui, a leur demande, compose une règle spéciale pour les femmes, d'après les constitutions de Saint-Benoît, de Saint-Colomban et de Saint-Césaire d'Arles. Elle contient soixante-dix-sept articles, et Donatus l'adresse à une femme d'origine burgonde, nommée Gaustrude. Flavia avait probablement, par modestie, refusé la supériorité du monastère. Après quelques années de retraite, Flavia et sa fille meurent, et leurs compagnes les inhumèrent dans l'église de Jussa-Moutier.

Sa descendance

Vers 590, une chose manque au bonheur de l'union de ces grands personnages : ils n'ont pas d'enfants (ce qui les plonge dans une tristesse désespérée). Ils apprennent qu'à Luxeuil, au pied des montagnes des Vosges, il y a un moine renommé pour sa puissante sainteté. C'est l'Irlandais Colomban qui fait partout des prodiges lui attirant la vénération des peuples. Selon la légende, c'est aux prières de ce puissant homme que Waldelenus et Flavia ont recours : ils viennent le trouver à Luxeuil. Quelques temps après cette rencontre, Flavia tombe enceinte et accouche d'un garçon en 592.

Le saint abbé le baptise et lui impose le nom symbolique de Donatus (enfant donné, véritable présent du ciel). Dès que l'enfant est en âge de rester au monastère, Waldelenus le conduit à Luxeuil pour s'acquitter de sa promesse de faire entrer l'aîné dans les ordres. Donatus accomplit la vocation de son nom.

Donatus, après avoir été moine au monastère de Luxeuil devient évêque de Besançon.

Waldelenus étant mort, Donatus administre la partie des propriétés de son père qui lui est échue en partage. Il vient souvent à Arlay, à Domblans et dans les montagnes du Jura pour soigner ses intérêts matériels, et aussi par goût.

Le paganisme est encore vivace dans ces contrées. Une antique tradition, conservée à Arlay, raconte que Donatus y renverse le temple d'Apollon, l'une des principales divinités de la Séquanie. Sur les ruines de ce temple, il élève l'église paroissiale, et, à côté, il fonde pour la desservir, l'abbaye Saint-Vincent.

Waldelenus et Flavia ont encore trois autres enfants :

Félix Chramnelenus, duc, restaure l'abbatiale de Romainmôtier de 630 à 642, Il y instaure la règle de saint Colomban et entretient le monastère de Luxeuil. Il fonde le monastère de Baulmes (Suisse) en 652 (Deux épitaphes, découvertes à Baulmes et à Yserdon, témoignent que ce monastère était un couvent de femmes).

A la mort de son père, il hérite du titre et de la fonction de duc et gouverne les régions situées sur les deux versants du Jura. En 636/637, il participe à l'expédition dirigée contre les Gascons par le roi Dagobert I^{er} et en 642, il prend parti pour le maire du palais Flachoald contre le patrice burgonde Willibad. A ce titre, il combat les troupes de Bourgondie devant Autun, où Willibald trouve la mort.

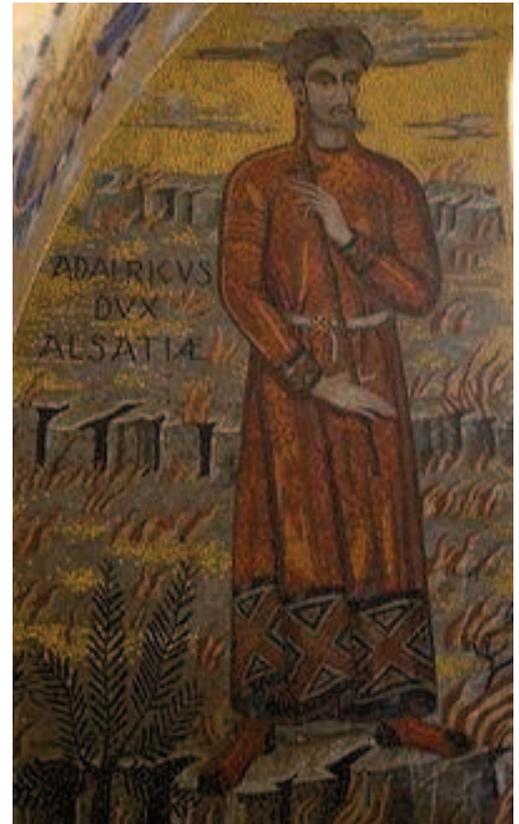
Aquilina du Jura, avec Amalgar de Dijon, duc du palais du roi d'Austrasie, son mari, fonde l'abbaye de Bèze en 616, selon Mabillon, et en 630, selon Charles le Cointe, sous le nom de saint-Pierre. Ils sont également à l'origine d'un couvent à Bregille.

En 630, le roi Dagobert à Saint-Jean-de-Losne donne l'ordre d'assassiner Brodulf, oncle de son frère Charibert. Le meurtre est exécuté par les ducs Amalgar de Dijon et Arnebert et par le patrice Willibad. Douze ans plus tard, Amalgar combat avec son beau-frère Félix Chramnelenus contre ce Willibad, qui est tué dans la bataille.

. Waltlâlène, leur fils, moine de Luxeuil, en est le troisième abbé, et y établit la règle de saint Colomban, remplacée plus tard par celle de saint Benoît.

. Adalric, duc du pagus Attoariensis, leur petit-fils, est, selon différentes recherches, très certainement le père d'Etichon-Adalric d'Alsace.

Syrude, est religieuse au monastère de femmes créé par sa mère à Besançon.



Etichon-Adalric d'Alsace,
arrière-petit fils de Waldelenus

Dans la famille de Waldelenus on note également :

. Eutrasius, troisième abbé de Luxeuil, un parent de Waldelenus.

. Abbon, né environ un siècle après les enfants de Waldelenus, lui est apparenté. Il est le fils de Félix de la gens Abbo, un grand propriétaire terrien burgonde, dont Abbon nous dit dans son testament qu'il est évêque de Turin et marié à Rustica. Il est le petit-fils de Marron et de Dodine. Abbon est considéré comme un gallo-romain par les Francs. Il est recteur de Maurienne et de Suse, patrice du Viennois en 722. Abbo, ou Abbon, combat Mauronte et ses alliés les sarrasins de Yusuf ibn 'Abd al-Rahman al-Fihri. Charles Martel pour le récompenser le fait duc de Provence en 732. Abbon fonde l'abbaye de la Novalaise en 723, à laquelle il laisse une grande partie de son immense héritage en 739. Il est le dernier patrice.

(Patrice : entre le patrice et le duc, on ne saisit guère d'autre différence que celle du titre. Leurs attributions paraissent avoir été les mêmes. Ils réunissaient dans leurs mains l'autorité de l'administration, celle du juge et celle du chef militaire. Sous les Mérovingiens, le titre de patrice était donné au commandant des armées burgondes.)

Nicole Rossin



Les troubles en Comté au début du XVI^e siècle



Mandement de Marguerite d'Autriche à ses gens de Dole en 1512¹

Quelle était donc la vie des gens de la Comté, en ce début du XVI^e siècle, soit près de trente ans après la disparition de Marie de Bourgogne. La paix et la sécurité étaient-elles enfin assurées pour ses habitants qui venaient de subir les avanies liées à la défaite du Téméraire et à la succession contestée de sa fille Marie de Bourgogne par Louis XI? Tel ne semble toujours pas avoir été le cas si l'on en croit le mandement de Marguerite d'Autriche. Les habitants de Blandans n'en étaient pas épargnés et l'on en aura pour illustration l'attentat criminel de Domblans remontant à quelques années auparavant, caractéristique de l'ambiance de cette époque. Bandits, malandrins et voleurs dont les chefs sont connus, semblaient courir le pays impunément semant la misère et la crainte, marchant en armée et utilisant de véritables armes de guerre : arbalètes, bâtons invasifs non-défensifs et couleuvrines. Et, pourtant le temps des grandes compagnies, remontant à cent-cinquante ans en arrière, semblait bien éloigné et révolu. On y apprend que ces bandes allaient aussi en France. Le mandement n'a pas été repris intégralement, les redondances y étant toujours fort nombreuses.

Marguerite, par la grâce de Dieu, Archiduchesse d'Autriche et de Bourgogne, naguère Duchesse de Savoie, Comtesse de Bourgogne et du Charollais, dame de Salm ... A nos baillis d'amont, d'aval et de Dole et à tout justiciers, officiers et sujets, Salut !

Comme soit venu à ma connaissance, il nous est apparu, par information qu'en notre dit Comté de Bourgogne, hantent, fréquentent et commettent journellement, tant de jour que de nuit plusieurs voleurs et autres manières de gens guettant, tenant et épiant les chemins en icelui notre pays, qui vont en armée, à pied comme à cheval, embâtonnés d'arbalètes bandées, couleuvrines et autres bâtons plus invasifs que défensifs et en habits dissimulés, bouches enchaperonnées et inconnus. Et même Charles de Catherans dit Vuillon, Humbert Drollux, Jean de Lespée avec d'autres, leurs complices et compagnons. Lesquels se permettent d'outrages de fait, pillent et endommagent nos sujets et que, pis est, usent de menaces ... et méprisent notre justice... foulent nos dits sujets, au danger de leur vie et plus pourrait être si remède et provision n'y était mis.

Pour ce qui est que nous désirons de tout notre pouvoir de tenir notre pays et nos sujets en bonne sureté, les garder et préserver de toute violences, outrages, menaces et voies de fait et même que tels voleurs et manières de gens soient expulsés, chassés et boutés hors de notre pays et que justice, corrections et punitions soient faites suivant que l'on pourra les trouver, appréhender à l'exemple d'autres.

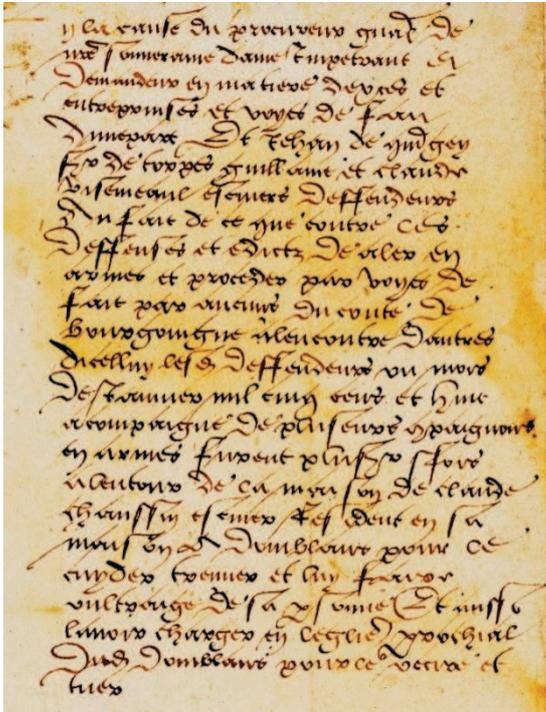
Savoir vous faisons que nous, les choses ci-dessus considérées et ce, sur l'avis de nos amés et féaux, les présidents et gens tenant la Cour de parlement de Dole et pour obvier à de telles entreprises, voleries, pilleries et violence vous mandons et ordonnons bien expressément ... que es lieu de votre bailliage, maîtrise et juridiction et lieux accoutumés faites et, par nous faire défense et prohibitions à tous nos sujets ... en notre pays à peine de confiscation de corps et de biens et d'être tenus et condamnés comme voleurs et brigands.

S'en suit les interdictions faites aux Comtois d'offrir aux bandits : vivres, chevaux, armes ou assistance quelconque sous peine d'encourir les mêmes condamnations que les bandits eux-mêmes.

¹ Archives départementales du Nord – B 715 – 16 677.

Attentat criminel de Domblans de 1508²

Dans le climat décrit précédemment, les gens semblaient avoir perdu leurs repères et la violence avoir touchée toutes les catégories sociales de la société. Le document qui suit –vingt-trois lignes – daté du 20 décembre 1512, est adressé par le Parlement de Dole à la souveraine rendant compte de cette affaire et de la bonne fortune qui en découlait pour le trésor. La calligraphie en est particulièrement soignée, mais le texte reste difficile à décrypter.



1^{ère} partie du document B715
Archives Départementales du Nord

Si les protagonistes y sont identifiés, il n'est pas disert quant au déroulement de cet attentat³, si ce n'est que la tentative d'homicide avait eu lieu au domicile de la victime poursuivie ensuite jusque dans l'église paroissiale, et aux causes : affaire de famille, d'honneur ou autre. La sanction semble bénigne, une simple amende pour un acte criminel, mais, entre gens du monde... Quant à la victime, elle ne semble pas avoir reçu de dommages et intérêts, mais peut-être cela relevait-il d'un autre procès. Cependant, au vu de ce que représentaient pour la comtesse, les ressources du val de Voiteur en 1509 : 70 livres estevenants, l'amende de 1 600 livres estevenants semble considérable. Les auteurs de l'attentat eurent été manants ou bandits de grand chemin, les peines encourues auraient alors été probablement la mort, mais le trésor n'y aurait probablement rien gagné.

La victime : Claude de Chaussin⁴, époux de Catherine de Vautravers⁵, résidant à Domblans, n'est pas décédé dans cet attentat.

Les accusés : A en juger par le quantum des peines prononcées,

- l'auteur principal de l'attentat est Jehan de Quingey sieur de Torpes, reçu en 1506 dans l'ordre de Saint-Georges, chevalier d'honneur au Parlement dès 1517, allié à Claude de Vuillafans, († 1524). Comtois originaire de la région de Besançon, il est le fils de Simon de Quingey (?) 1448 – actif en 1493, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche et chevalier d'honneur de ses nièces les princesses d'Autriche et de Claudine, héritière de Claude de Thoraise, dame de Torpes⁶.

- et les co-auteurs,

- Guillaume Visemeau qui pourrait être soit Guillaume de Visemal⁷ l'ainé, chevalier, seigneur d'Aresche, la Bretenière et la Motte, gouverneur du château de Rahon. A l'époque des faits, il était alors célibataire. Après un premier mariage en 1518, il devait épouser (pour se racheter ?), en secondes noces en 1529, Marie de Chaussin, cousine de l'épouse de la victime. Mais le co-auteur pourrait encore être Guillaume de Visemal le jeune, frère du précédent, écuyer, seigneur d'Arche. Si l'on peut penser qu'il s'agit de l'un de ces deux personnages, pourtant rien n'est avéré. Ils avaient encore des compagnons dont on ne sait ni les noms ni les peines encourues, si tant est qu'ils aient été identifiés. La tradition

² Archives départementales du Nord B 18838. Décrypté par Benoit Charenton conservateur aux archives départementales de Moselle. Le même document se trouve également aux archives départementales du Doubs 2 B 2407.

³ Selon Raoul de Warren, dans son Histoire du château de Frontenay au Comté de Bourgogne, une première escarmouche aurait eu lieu au domicile de Claude Chaussin et la seconde tentative à l'entrée de l'église de Domblans.

⁴ Descendant de la famille Chaussin qui avait la prévôté de la ville éponyme. Encore actif en 1521, puisqu'il est présent à la montre du rière-ban d'Aval à Salins devant Jean Faulquier.

⁵ Fille de Charles, seigneur de Chaumergy et de Claude de Vaudrey. Petite-fille de Guillaume de Vautravers, seigneur de Domblans et de Marguerite de Malain. Tous deux reposent en l'église paroissiale de Domblans.

⁶ In Mesmay : Dictionnaire historique, biographique et généalogique des anciennes familles de Franche-Comté.

⁷ Sa famille possédait également le fief de Visenay ou Visemal à Frontenay, désigné dans d'anciens titres sous le nom de Visemeau ou Viseneau. A. Rousset dans Dictionnaire ... du Jura, volume 3, page 175.

attribue la responsabilité de cet attentat à l'ainé des Visemal⁸. Cela ne devait en rien gêner sa carrière et il devait participer en décembre 1519 au "fameux pas d'armes de Nozeroy"⁹ au côté d'Antoine de Luxembourg de Guillaume de Vergy, de Claude Vienne et de vingt-quatre autres chevaliers.

- et le second co-auteur, serait Claude Visemaul écuyer, cousin germain de Guillaume.

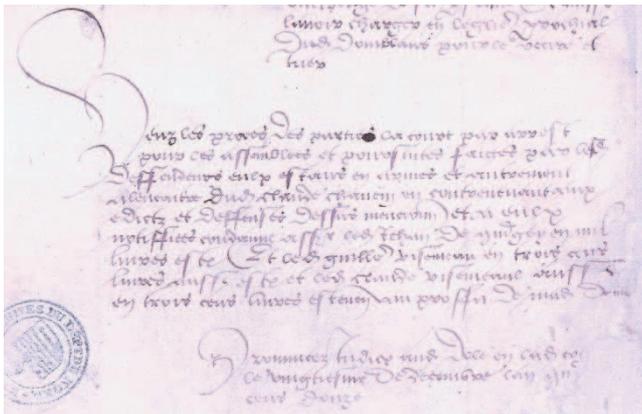
* *

Décriptage de Benoît Charenton (conservateur aux Archives Départementales de Moselle) :

En la cause du procureur general de notre souveraine dame impetrant et demandeur en matiere d'exces et entreprinses et voyes de fait d'une part et Jehan de Quingey¹⁰ sieur de Torpes, Guillaume et Claude Visemeaul escuiers deffendeurs au fait de ce que contre les deffenses et edicts de aller en armes et procedrer par voyes de fait par aucuns du conté de Bourgoingne a l'encontre d'autres d'icelluy, lesdits deffendeurs ou mois de janvier mil cinq cens et huit acompagné de plusieurs compaignons en armes furent plusieurs fois alentour de la maison de Claude Chaussin escuier resident en sa maison a Domblans pour le cuyder treuver et luy faire oultraige de sa personne et aussi l'avoir charger en l'église parrochial dud. Domblans pour le occire et tuer.



Saint Guillaume, Guillaume de Visemal et son fils Henri – XVI^{ème} siècle (Église de Rahon)



2^{ème} partie du document B715 – Archives départementales du Nord

Veuz les proces des parties la court par arrest pour les assemblees et poursuites faictes par lesdits Deffendeurs eulx estans en armes et autrement a l'encontre dudit Claude Chaucin en contrevenant aux edictz et deffenses dessus mentionnés et a eulx notiffiees, condanne assavoir led. Jehan de Gudguy en mil livres estevenantes et led. Guillaume Visemeau¹¹ en trois cens livres aussi estevenantes et led. Claude Visemeaul aussi en trois cens livres estevenantes au profit de madite dame.

Prononcez judiciarement audit Dole en ladiite court le vingtiesme de decembre l'an mil cinq cens douze.

* *

Ghislain de SEZE

⁸ Ibidem note 315.

⁹ Dunod in Histoire du Comté de Bourgogne.

¹⁰ Torpes pourrait être une seigneurie incluse dans une collectivité non retrouvée ou bien, être une collectivité encore existante. Deux communes portent ce nom, l'une dans le Doubs, arrondissement de Besançon, canton de Boussières, et l'autre en Saône et Loire, arrondissement de Louhans, canton de Pierre-de-Bresse, mitoyenne du Jura sud. Les édits de Marguerite, comtesse de Bourgogne avait fait ces défenses aux Comtois.

¹¹ Visemeau ou Viseneau ou Visemal suivant A. Rousset. Il ne nous a pas été loisible de faire formellement de rapprochement entre Guillaume Visemal, écuyer en 1508, coauteur de l'attentat et Guillaume de Visemal, écuyer († 16/6/1548). Il pourrait s'agir d'un seul et même personnage et même si la généalogie de Mesmay le laisse à penser cela n'est pas pourtant avéré. Guillaume de Visemal avait été nommé gouverneur du château de Rahon par Joachim de Rye, époux d'Antoinette de Longwy. Dans l'église de Rahon (Jura), l'ancienne chapelle seigneuriale renferme les tombes de Guillaume de Vysemal et de son épouse, Marie de Chaussin († 21/12/1535) On y lit : « Ci-gît Guillaume de Vysemal, écuyer, seigneur de Bretenières qui trépassa le 12 juin 1548 ». Dans la même église, un panneau de retable représente Guillaume de Visemal et son fils Henri, accompagnés de Saint Guillaume. C'est Henri, le fils de ce dernier qui devait épouser, en 1566, Guillemette de Fallerans qui lui avait alors apporté en dot le château de Frontenay. Le fief de Bretenières, se trouvait dans la collectivité éponyme du Jura.

La municipalité doublement endeuillée en 2009

En janvier, Mademoiselle VILLET nous a quittés.

Alice était née le 6 Avril 1952 à Lons-le-Saunier et avait grandi à Nevy-sur-Seille. Elle avait 3 sœurs et 1 frère.

Elle a exercé la profession de Secrétaire de Mairie :

- Au 1^{er} Janvier 1972 à Nevy-sur-Seille
- Au 1^{er} Janvier 1977 à Nevy-sur-Seille, Domblans et Bréry
- Au 1^{er} Janvier 1983 à Nevy-sur-Seille et Domblans
- Du 1^{er} Novembre 1996 à 2005 à Domblans uniquement (à plein temps)

Elle est devenue cadre A à compter du 1^{er} Janvier 1979.

Alice VILLET était une excellente Secrétaire de Mairie.

Elle se caractérisait par :

- Une très grande conscience professionnelle
- Un dévouement total aux administrés et à sa fonction
- Une discrétion exemplaire
- Une gentillesse naturelle jamais prise en défaut
- Une permanente égalité d'humeur

Aussi bien à Domblans qu'à Bréry et à Nevy-sur-Seille, elle allait fréquemment, sur ses temps de loisirs, aider les personnes en difficulté à remplir leurs dossiers administratifs les plus divers.



Sa disparition a profondément peiné celles et ceux qui l'ont connue et plus encore ceux qui ont travaillé longuement avec elle.

Le 23 Octobre au matin, François MINET disparaissait brutalement.

François a vu le jour en Février 1964 à Seurre (Côte d'Or), au sein d'une nombreuse famille.

En 1985, il épouse à quelques kilomètres de là, à Peseux, Patricia CORDIER.

De cette union vont naître, à Dijon tout d'abord, Loïc en 1987 et Johan en 1988, puis, à Lons-le-Saunier, Florian en 1992 et la petite Loona en 2007.

En 1992, la famille choisit de s'installer à Domblans, dans le quartier du Reposoir. François et Patricia travaillent assidûment à l'aménagement de leur maison familiale.

François, pendant plusieurs années, sert au Corps des Sapeurs-Pompiers de VOITEUR-DOMBLANS. En 2002, il devient un membre très actif du Comité des Fêtes.

En 2008, François parachève son intégration en étant élu conseiller municipal. Il assume avec sérieux et loyauté son rôle de rapporteur de la commission Forêts et Environnement, et de délégué titulaire de la Commune au SIBS (Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille – voir page 9 du présent bulletin)

Très assidu aux réunions, attentif à l'avis des autres, il sait, également, faire preuve de « transversalité » en participant activement à diverses autres commissions municipales, et ne refuse jamais un « coup de main » lorsqu'une tâche imprévisible se présente.

François était légitimement fier de sa famille, ainsi que de ses activités associatives et municipales.



A toutes et à tous il manque beaucoup. Ses collègues partagent la peine de son épouse et de ses enfants.

Adieu François

Etat Civil – Année 2009

* * *



NAISSANCES

LAMARD--DRZYMADA Ruben	27 janvier	à Lons le Saunier
BARBAUD Colyne Ginette Denise	8 avril	à Lons le Saunier
MOREAU Lili Rose Anne Marie	27 mai	à Lons le Saunier
GOUYON Candice Lila Suzon	30 mai	à Lons le Saunier
PAQUIER Jade Gisèle Aurore	1 ^{er} août	à Lons le Saunier
CORNUAU Samuel Alexandre Dorian	13 août	à Dole
VACELET Bérangère Léonie	23 septembre	à Lons le Saunier
BOURDUGE Noémie	15 décembre	à Lons le Saunier



MARIAGES



EL HADRI Fatiha et Jean Christophe FERAT	18 avril	à Domblans
SALOMON DU MONT Lucie Simone Thérèse et BESCH Guillaume Christian	23 mai	à Domblans
DELAVENNE-PERRIER Magali Sylvie Céline et CHARENTON Benoît Philippe Marie	18 juillet	à Domblans



DECES

BUISSON Simone Maria Joséphine épouse THURA	4 janvier	à Domblans
MOLIN Hippolyte Claude Raymond	24 juillet	à Domblans

Transcription de décès :

GULLON Simonne Elise épouse JEUNET	2 avril	à Lons-le-Saunier
MECHIGHEL Frédéric Camel	8 mai	à Servas (01)
ROUSSELOT-EMART Daniel Alfred	8 septembre	à Lons-le Saunier
MINET François Marie	23 octobre	à l'Etoile
BARDOL Marie Louise Joséphine épouse BRUCKNER	27 octobre	à Bourg-en Bresse (01)
VILLET Colette Marguerite épouse PAGET	27 novembre	à Lons-le Saunier

* * *

Brèves de fin d'année - Brèves de fin d'année - Brèves de fin d'année

» - *Domblanais à l'honneur...*

Monsieur Dominique SYNAVE a reçu au titre de la promotion du 14 Juillet 2009 la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.

Messieurs Roger DUCRET, Henri LAMARD, Bernard MICHAUD ont reçu la Décoration au titre de reconnaissance de la Nation

Monsieur René GUILLAUME a reçu (au titre de la commune) la médaille de la FNACA

Nous leur adressons nos très vives félicitations.

»- *Rappel des horaires d'ouverture et des coordonnées de la mairie :*

Ouverture 6 jours sur 7

Lundi	09 h à 12 h	Jeudi	14 h à 17 h
Mardi.....	14 h à 17 h	Vendredi	14 h à 17 h
Mercredi.....	09 h à 12 h	Samedi	09 h à 12 h

Cordonnées : Tél. : 03 84 85 20 02..... Fax : 03 84 85 20 29

Courriel : mairie@domblans.fr

»- *Liste électorale*

Au 10/01/10, la liste électorale compte 715 inscrits : 348 électeurs et 367 électrices.

»- *Lutte contre les bruits de voisinage (arrêté municipal du 18 Juin 1999):*

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, « ramasse-feuilles », tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués :

les jours ouvrables que : - de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**

les samedis que : - de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**

les dimanches et jours fériés que : - de **10h00 à 12h00**

»- *Lutte contre la divagation des animaux (arrêté municipal du 6 Février 2004):*

Il est interdit à toute personne de laisser divaguer les chiens et les chats sur le territoire de la Commune. (Voie publique et terrains privés)

»- *Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie :*

La déchetterie est ouverte **chaque matin de la semaine, de 9 heures à 12 heures, sauf le lundi.**

»- *Informations concernant le ramassage des déchets:*

Pour toute question concernant la fourniture, le changement ou la réparation d'un conteneur, pour toute modification du nombre de personnes composant votre foyer (dont dépend le montant de votre redevance), contactez votre mairie.

»- *Gestionnaire de la salle des Fêtes* à contacter

- Mme Martine RECOUVREUX – 21 rue du FAOU – 39210 – DOMBLANS

☎ - **06 71 00 20 07**, après 19 heures de préférence

»- *Horaires d'ouverture de la Bibliothèque et de l'Espace Public Numérique de la CCCHS :*

4 jours/semaine	VOITEUR	PLAINOISEAU
Mardi	10 H 00 – 12 h 00	16 H 00 – 18 H 00
Mercredi	10 H 00 – 12 H 00 14 h 00 – 17 h 30	10 H 00 – 12 H 00 14 H 00 – 17 H 00
Vendredi	16 H 00 – 18 H 00	16 H 00 - 18 H 00
Samedi	10 H 00 – 12 H 00 14 h 00 – 17 H 00	10 H 00 – 12 H 00 14 H 00 – 17 H 00

»- **Rappel des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :**

Lundi, Mercredi, Vendredi : de 14 h à 16 h 30

Mardi, Jeudi : de 9 h 15 à 11 h 30

Samedi : de 8 h 30 à 10 h 30

»- **Levée du courrier à Domblans (boîte près de l'agence postale) :**

Le courrier est levé : du **Lundi au Vendredi à 15h** et le **Samedi à 11 h 45**.

»- **L'assistante sociale de secteur :**

Tél : 03 84 44 61 97 (Voiteur) ou Tél : 03 84 87 13 13 (Lons-le-Saunier)

»- **Le compostage domestique :**

4 bonnes raisons de composter :

Agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à collecter, à transporter et à incinérer.

Valoriser ses déchets fermentescibles de la cuisine, de la maison et du jardin.

Produire un engrais 100% naturel et entièrement gratuit.

Lutter contre l'appauvrissement de sa terre en matière organique et éléments minéraux.

Pour de plus amples renseignements et pour se procurer un composteur, contacter le SYDOM du Jura :

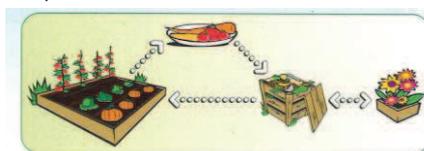
N° vert : 0 800 19 20 87 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Email : compostage@letri.com

Site internet : www.letri.com rubrique compostage

Téléchargement livret compostage :

www.letri.com/images/sydom/compostage/livret_compostage_sydom.pdf



»- **Pêche à la truite :**

Dans la Seille, elle pourra se pratiquer du 13 Mars au 19 Septembre 2010.

»- **Autoroute A39 :**

Diffuseur d'Arlay : une nouvelle gare de péage (entrée et sortie) est en service.



Vue sur Domblans – depuis les vignes de Menétré-le-Vignoble, le 22/10/2009 à 11 h 24 –(N.R)

